



# STRATÉGIE RÉGIONALE D'INNOVATION

Provence-Alpes-Côte d'Azur  
> 2009



Région Provence-Alpes-Côte d'Azur



PRÉFECTURE DE LA RÉGION  
PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR

# Sommaire général du document

**Cliquez !**

Tous les sommaires et notes  
de ce document sont interactifs.

## Introduction

**Une stratégie d'innovation pour notre région**

**La construction de la SRI**

**La démarche de concertation élargie**

**Les éléments clés du diagnostic**

**Les enjeux de l'innovation régionale**

## Chapitre 1 – 4 orientations stratégiques

**Orientation 1 - Renforcer la dynamique d'innovation par les Prides et Pôles de Compétitivité**

Mettre à disposition des ressources d'innovation R&D

Soutenir l'approche « usages »

Favoriser les coopérations interclusters

Développer les compétences pour l'animation des pôles

**Orientation 2 - Accompagner les entreprises dans leur démarche d'innovation**

Conforter l'ancrage industriel par l'innovation

Renforcer l'offre d'accompagnement des réseaux d'innovation

Mettre à disposition des ressources pour innover : des financements

Mettre à disposition des ressources pour innover : des compétences

Sensibiliser le plus largement à l'innovation

**Orientation 3 – S'affirmer sur 2 grandes thématiques différenciatrices**

L'Economie Créative : révéler la force créative de notre région

Méditerranée Durable : des leviers pour un positionnement mondial

**Orientation 4 – S'inscrire dans une perspective d'innovation sociétale et territoriale**

Encourager la Responsabilité Sociétale des Entreprises

Innover par les politiques publiques

Susciter l'innovation par les territoires

## Chapitre 2 – Gouvernance et pilotage de l'innovation

**La gouvernance stratégique**

**La gouvernance opérationnelle**

**L'observatoire régional de l'innovation - ORION**

## Conclusion

*Notes*

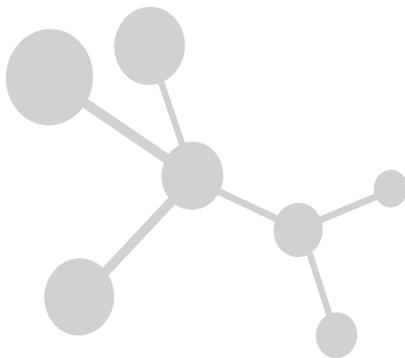
# Une stratégie d'innovation pour notre région

technologique  
organisationnelle  
sociale

Notre monde est confronté à des défis environnementaux et sociaux d'une ampleur inconnue jusqu'ici : changement climatique, raréfaction des ressources naturelles, gestion de l'espace mais aussi vieillissement de la population, santé, cohésion sociale... Pour faire face à ces défis, nous devons mettre en œuvre une politique volontariste de soutien à l'innovation, qu'elle soit technologique, organisationnelle, ou sociale : il est de la responsabilité de l'Etat, de la Région, des collectivités territoriales, mais aussi de l'ensemble des représentants de l'économie, de la recherche, de la formation de **construire dans la région un environnement favorable à l'innovation.**

L'innovation est aussi la clé de sortie de la crise que traverse l'économie régionale et qui affecte plus globalement l'Europe et le monde. En effet, au-delà des mesures mises en place pour faire face à l'urgence (financements de l'économie, plans de relance, aides à l'emploi...), la responsabilité des pouvoirs publics est de préparer l'après crise. La mondialisation met chaque jour les entreprises régionales un peu plus en concurrence avec d'autres localisées sur tous les continents, souvent à plus bas coût de main d'œuvre. **L'innovation est la seule stratégie permettant de faire face, pour développer la prospérité de notre économie et maintenir les emplois.**

L'innovation est d'abord une affaire d'entrepreneuriat car ce sont les entrepreneurs qui innovent. Il est néanmoins établi que **la puissance publique a un rôle essentiel à jouer** : elle doit s'assurer que le système, qui réunit entreprises, laboratoires, centres de formations, investisseurs..., fonctionne. L'échelle pertinente pour analyser ces interactions et construire une stratégie d'intervention est le niveau régional. Dès 2004, l'innovation a été clairement inscrite dans les quatre Schémas Régionaux élaborés par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur : Economie, Enseignement Supérieur Recherche, Tourisme, Société de l'Information. Elle est présente dans le Contrat de Projet Etat-Région et a fait l'objet d'un approfondissement spécifique dans l'élaboration du Programme Opérationnel FEDER. La demande de la Commission Européenne d'établir une Stratégie Régionale d'Innovation dans un document formalisé constitue une opportunité pour aller plus loin, pour approfondir le diagnostic et la réflexion et en étendre le périmètre, dans **une approche plus large de l'innovation qui ne se limite pas à la seule innovation technologique.**



Défis sociétaux et sorties de crises :  
l'urgence d'innover

# Une stratégie

## d'innovation (suite) pour notre région



Le travail d'élaboration de la SRI - Stratégie Régionale de l'Innovation - a été engagé sur près de 18 mois. Appuyé sur des études et **une concertation élargie**, il a permis d'établir **un diagnostic détaillé**, qui devra être approfondi et actualisé régulièrement. Parallèlement, le processus d'objectivation du diagnostic et de concertation a abouti à la formulation de la stratégie décrite dans ce document.

**La SRI de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur comporte des éléments de réelles nouveautés** et s'appuie également sur les nombreuses ressources dont dispose la région aujourd'hui : Pôles de Compétitivité, Prides, Réseau Régional d'Innovation...

Cette stratégie se décline en **4 grandes orientations stratégiques** (Chapitre 1).

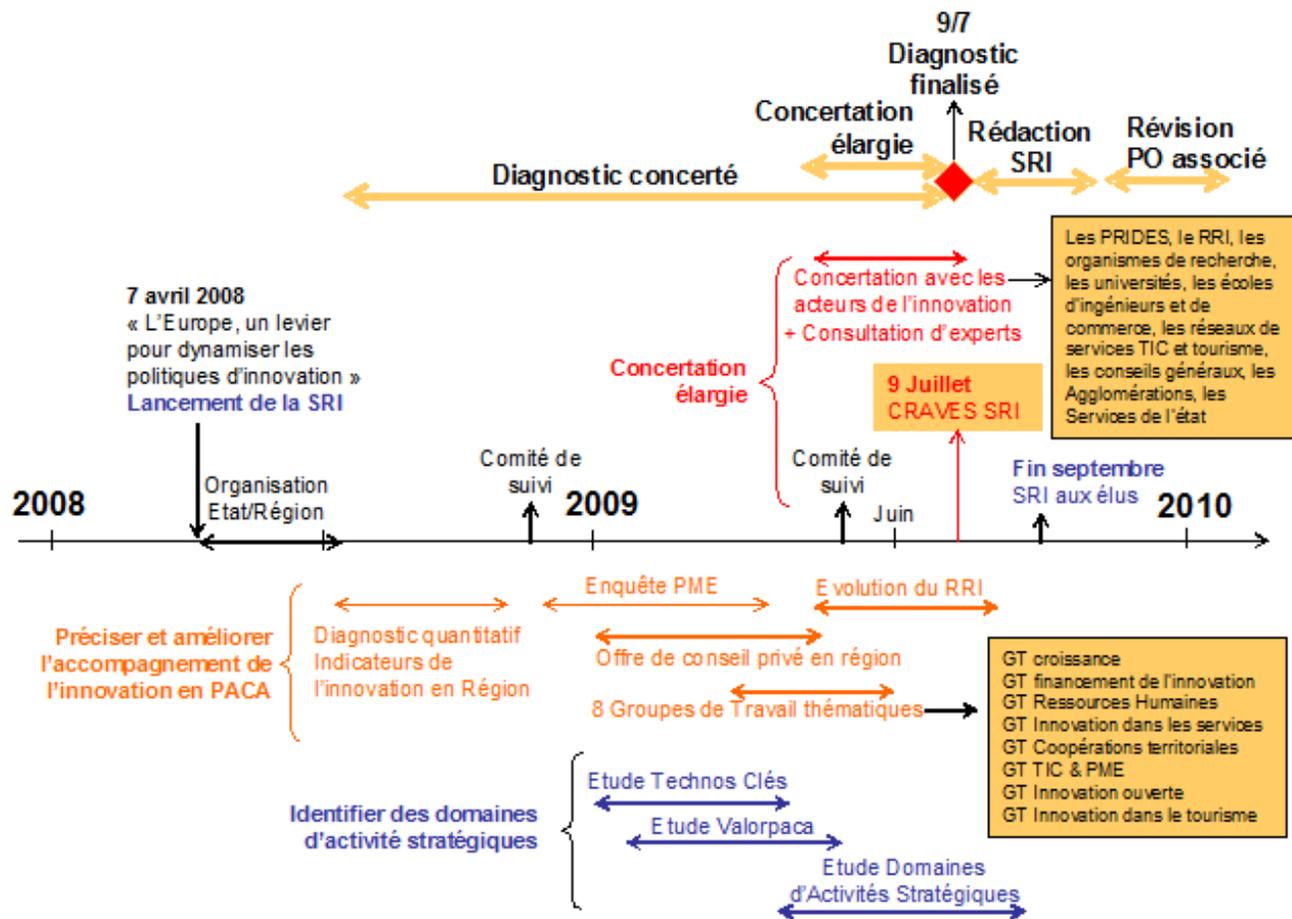
Délibérément, nous avons souhaité qu'elle se traduise par un document cadre et de portée politique : elle ne remplace pas l'ensemble des dispositifs opérationnels existants, mais elle leur donne un cadre d'analyse commun et une cohérence. C'est à l'aune de cette stratégie que devront être évaluées les priorités et les adaptations ou créations de nouveaux dispositifs.

En terme de **gouvernance de l'innovation** (Chapitre 2), c'est-à-dire concrètement le suivi de l'application de ces grandes orientations stratégiques, **nous faisons le choix d'un pilotage stratégique qui orientera le niveau opérationnel.**

Nous vous invitons à découvrir ce document, point d'orgue d'un travail passionnant d'analyse et de concertation et qui devient le **nouveau cadre pour stimuler et dynamiser l'innovation** dans notre région sur la période 2010-2013.

Construire un environnement  
favorable à l'innovation

# Construction de la SRI



Lancés le 7 avril 2008, nos travaux pour élaborer la SRI ont été menés par le « groupe projet SRI », constitué par la Région (Direction de l'Economie Régionale, de l'Innovation et de l'Enseignement Supérieur), l'Etat (SGAR, DRIRE et future DIRECCTE, DRRT) et Méditerranée Technologies (association régionale spécialisée dans l'innovation et animatrice du Réseau Régional d'Innovation).

La dizaine de personnes qui constituaient le groupe projet SRI a lancé et suivi au cours des 18 derniers mois, les études, les groupes de travail et la concertation élargie présentés ci-dessous.

Le comité de suivi élargi, comprenant un représentant de la Commission Européenne, a permis de valider des points d'étape et la démarche retenue par le groupe projet SRI.

Les produits de ces travaux sont :

- Le livre de la concertation
- Le Diagnostic Innovation de Provence-Alpes-Côte d'Azur
- La Stratégie Régionale d'Innovation

Et au-delà de ces 3 documents, c'est tout un système de l'innovation, une nouvelle dynamique collective avec une gouvernance spécifique, qui ont commencé à être développés et doivent continuer de l'être, en ligne avec les présentes orientations stratégiques, dans les 4 années à venir.

18 réunions de travail  
+ une conférence régionale

consultations territoriales  
dans les 6 départements



# Démarche de concertation élargie

En accord avec le principe régional de concertation des acteurs, pour être au plus près des attentes du terrain et enrichir le diagnostic de l'innovation et les pistes opérationnelles qui en découlent, **l'élaboration de la SRI s'est appuyée sur un programme de concertation élargie.**

Il s'est agi d'élaborer une **vision partagée** des défis à relever dans le domaine de l'innovation, afin que les partenaires travaillent ensemble pour la croissance et l'emploi.

L'enjeu de cette concertation était aussi **l'appropriation par les acteurs et les territoires de la future Stratégie Régionale d'Innovation**, qui sera un des facteurs de sa réussite.

Pour cela, nous avons mobilisé fortement les acteurs économiques et institutionnels de notre région autour d'une **concertation « technique »** et d'une **concertation « institutionnelle et politique »**.

Cette concertation élargie, qui nous a permis d'échanger avec les entreprises, les « accompagnateurs à l'innovation », les territoires, les chambres consulaires, les chercheurs, les universitaires, les acteurs du tourisme, des experts de l'innovation, s'est clôturée par un moment privilégié d'échange : la **Conférence Régionale des Acteurs de la Vie Economique et Sociale du 9 juillet 2009**. Plus de 260 participants, dont une part importante d'entreprises innovantes, ont pu s'y exprimer pour nous permettre de faire converger les travaux de diagnostic et d'échanges vers les grandes orientations de cette stratégie.



**Un livre de la concertation a été spécialement réalisé et, pour conserver la richesse des échanges avec les différents contributeurs, nous avons pris le parti d'en faire un document exhaustif qui illustre l'intensité de la concertation.**

Pour chaque rencontre, nous avons décidé de présenter un support de réunion qui a évolué avec les apports des études.

Les principaux supports ainsi que le livre de la concertation sont disponibles sur [pacainnovation.com](http://pacainnovation.com) dans l'onglet « innovathèque », sur [regionpaca.fr](http://regionpaca.fr) et sur le site [europe-en-paca.eu](http://europe-en-paca.eu).

Une mobilisation  
à poursuivre

L'ensemble du groupe projet SRI a contribué à la collecte, au suivi des études et à l'analyse des éléments de diagnostic de l'innovation régionale. Les grandes lignes du diagnostic ont été présentées et débattues à l'occasion de la concertation élargie, en particulier lors de la Conférence régionale du 9 juillet 2009 pour parvenir à **un diagnostic partagé**.

La rédaction du diagnostic détaillé, qui constitue la base de notre stratégie d'innovation, a été confiée à Méditerranée Technologies.

Le guide élaboré par l'ADIT – Agence de Diffusion et d'Information Technologique – ou « méthode Prager » a largement inspiré son écriture.

Ce diagnostic est consultable sur [pacainnovation.com](http://pacainnovation.com) dans l'onglet « innovathèque » et sur le site [europe-en-pa-ca.eu](http://europe-en-pa-ca.eu).

Positionnée au 75ème rang dans l'innovation scoreboard 2007, notre région présente des atouts et des faiblesses qui ont été finement analysés dans le diagnostic et dont les aspects principaux sont résumés ci-contre.

# Les éléments clés du diagnostic

## Les entreprises et les secteurs économiques

- La photo d'ensemble du système d'innovation en Provence-Alpes-Côte d'Azur met en lumière le bon potentiel d'innovation de la région, avec un tissu économique dominé par des PME et TPE très dynamiques, mais en manque de croissance.
- Les principales difficultés affichées par les entreprises concernent le financement<sup>1</sup>, les ressources humaines<sup>2</sup> et la commercialisation des produits.
- Avec 80 % des emplois et de la valeur ajoutée, les services dominent l'économie régionale. En revanche, si le poids de l'industrie est modeste dans l'économie régionale, celle-ci innove le système d'innovation et constitue un client essentiel pour une partie des services.

## La recherche

- Le niveau de recherche publique place la région parmi les 3 premières régions en France. Cependant, sa valorisation insuffisante constitue encore un élément de faiblesse.
- Les compétences régionales couvrent un large spectre de domaines avec une spécialisation forte dans les Sciences Humaine et Sociales.
- Le poids de la recherche vient de se renforcer grâce à la mise en œuvre de quelques grands projets phares, dont ITER, qui placent la région au premier plan de la recherche mondiale.

## La formation

- Le taux des diplômés est plus faible que dans les autres régions françaises innovantes mais avec un bon niveau de la population diplômée de troisième cycle.
- L'offre régionale de formation initiale supérieure est importante en droit et en économie.
- L'offre publique régionale de formation continue et d'apprentissage est globalement satisfaisante, mais le partenariat avec l'Université pourrait porter sur des offres de formation continue plus adaptées au regard des stratégies des acteurs publics régionaux.
- L'investissement des entreprises dans la formation continue de leurs salariés est un point à renforcer significativement.

## Les Pôles de Compétitivité et Prides<sup>3</sup>

- La création des Pôles de Compétitivité et des Prides a contribué à alimenter un fonctionnement en réseau des acteurs régionaux sur des projets collaboratifs de R&D (Pôles) et sur des domaines qui dépassent le périmètre de l'innovation technologique (Prides) : l'export, l'appropriation des TIC, les ressources humaines, le développement des compétences et la responsabilité des entreprises en matière sociale et environnementale.

Un diagnostic  
partagé

### L'accompagnement

- L'offre d'accompagnement public apparaît riche mais pas toujours lisible ni accessible pour les entreprises. Elle est très focalisée sur les aspects technologiques de l'innovation, assurant une couverture efficace des besoins des entreprises dans ce domaine mais ne répondant pas suffisamment aux besoins qui sont liés au management de l'innovation : financement, ressources humaines, accès au marché, stratégie de Propriété Intellectuelle.
- Le recours au conseil privé est limité avec une offre nombreuse, mais très atomisée et de fait peu lisible. Le niveau de professionnalisation est également très disparate.

### Les nouvelles tendances de l'innovation

- L'innovation déplace son barycentre de la R&D vers l'utilisateur. En Provence-Alpes-Côte d'Azur, à l'instar d'un certain nombre de régions leaders en Europe, de nouvelles approches de l'innovation, tel le design, y compris dans sa dimension environnementale (éco-conception), mais également les laboratoires d'usages (« living labs ») et l'innovation ouverte, commencent ainsi à émerger.
- Ces tendances imposent des approches pluridisciplinaires et induisent de nouvelles organisations des relations de coopération entre les entreprises, les citoyens et les autorités publiques.

# Les éléments clés (suite) du diagnostic

- C'est un nouvel « humanisme » qui s'affirme aussi, dans lequel l'homme, ses besoins, ses émotions et son environnement sont liés de façon indissociable et remis au centre du processus d'innovation.

### Un profil polyvalent en quête d'atouts spécifiques

- La région possède un profil polyvalent, caractérisé par des compétences transverses. Ce profil polyvalent est un facteur positif en matière de résistance aux chocs exogènes : en effet, l'économie régionale ne repose pas uniquement sur une ou deux filières. En revanche, cela pénalise sa visibilité internationale. Plutôt que de rechercher à tout prix une spécialisation sectorielle, il est donc important de capitaliser sur les atouts territoriaux, les nouveaux secteurs en émergence et les grands projets de recherche qui viennent d'être lancés, pour construire quelques domaines phares qui donnent une visibilité internationale à la région.

Ce diagnostic nous a permis d'identifier les principaux enjeux pour le renforcement de la dynamique d'innovation et la structuration du système d'accompagnement en région.

Ces enjeux techniques ont été repris et couplés aux enjeux plus politiques de notre territoire dans le cadre de l'énoncé des enjeux de la SRI présentés par le Président de Région lors de la conférence régionale sur l'innovation.



**Un fort potentiel d'innovation,  
en particulier au regard des nouvelles  
tendances de l'innovation**

# Les enjeux de l'innovation régionale

(Source : **extrait du discours du Président Vauzelle**  
à la conférence du 9/7/2009)

### La Stratégie Régionale de l'Innovation doit :

**S'inscrire dans une perspective d'innovation sociétale :** l'innovation doit être resituée dans une approche globale qui intègre son impact en terme d'utilité sociale.

Le dernier gadget technologique ne doit pas être situé au même plan qu'une innovation qui améliore la vie des gens, par exemple dans le domaine de la santé, ou qui s'inscrit dans des domaines comme l'environnement, l'énergie ou la gestion des risques.

**Développer un écosystème régional de l'innovation,** ouvert largement aux différents acteurs régionaux : notre région peut être une terre fertile d'innovation en s'appuyant non seulement sur ses compétences de recherche, ses entreprises, mais aussi sur ses territoires et les besoins liés aux enjeux régionaux : énergie, environnement, services aux particuliers intégrant les perspectives offertes par l'innovation technologique (TIC et Santé), nouvelles modalités d'apprentissage utilisant les acquis des jeux vidéos...

**Diffuser l'innovation, avec un accompagnement au plus près des besoins des entreprises :** le soutien à l'innovation ne doit pas être concentré sur un nombre réduit d'entreprises et c'est l'inquiétude que nous avons eue sur l'impact des pôles de compétitivité, compte tenu de notre tissu économique constitué de PME et de TPE.

La Région a ainsi choisi de soutenir ses entreprises dans le cadre de réseaux « de solidarité » avec les PRIDES, les Pôles Régionaux d'Innovation et de Développement Economique Solidaire.

**S'appuyer sur quelques grands domaines stratégiques** pour occuper une place significative dans l'économie euro méditerranéenne de la connaissance et de l'innovation : avec nos schémas régionaux, nous avons construit une vision régionale partagée, nous avons favorisé une structuration de notre économie régionale, nous avons remis à plat l'ensemble de nos dispositifs de soutien à l'économie. Maintenant, nous sommes collectivement mieux armés pour valoriser nos atouts régionaux, pour nouer des partenariats ouverts, pour s'inscrire dans les grands projets européens.

**Mettre la gestion des ressources humaines et la formation au cœur du processus d'innovation :** nous avons fait de la formation un des 5 leviers de performance des PRIDES, mais il faut aller plus loin. Le diagnostic a mis en exergue les enjeux que représentent le Facteur Humain, les compétences et l'intelligence collective dans la production de l'innovation, qu'elle soit technologique, de marketing, organisationnelle ou sociale.

**S'appuyer sur la Responsabilité Sociale et Environnementale des entreprises :** elle doit être mise en œuvre dans les PME, afin de contribuer à l'amélioration globale de la qualité des emplois, des compétences, de l'environnement et du lien social. La Responsabilité Sociale et Environnementale appliquée aux PME représente un levier pour l'innovation et le développement au service d'une compétitivité à long terme de l'activité économique régionale.

Il est important de pouvoir disposer d'un diagnostic approfondi pour tracer des objectifs opérationnels qui s'appuient sur la réalité régionale, ses forces, mais aussi ses faiblesses, tout en identifiant les chemins possibles de développement de l'innovation.

Les résultats, quant au positionnement de notre région, sont aujourd'hui mitigés et nous appellent **à améliorer la performance opérationnelle globale de nos dispositifs.**



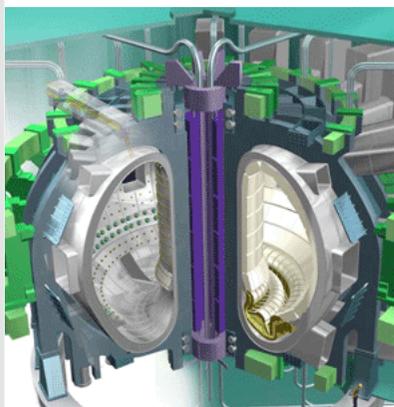
Innov  
pour vivre mieux

## Orientations stratégiques

1. Innovation par les pôles
2. Accompagner toutes les entreprises
3. Economie créative + Méditerranée durable
4. Innovation sociétale et territoriale

# 4 orientations stratégiques

## Anticiper les défis technologiques et sociaux



ITER, plateforme expérimentale mondiale de R&D sur l'énergie de fusion et projet international de coopération scientifique et technique qui a pour but de démontrer la faisabilité de la fusion comme source d'énergie potentielle.

Sur le site de Cadarache, la plus importante plateforme de recherche énergétique européenne.

**Les grandes orientations de notre SRI doivent permettre d'anticiper les défis technologiques et sociaux qui se présentent à nous.**

Leur contenu a pour ambition de préparer des transitions économiques et sociales et de diffuser, le plus largement, la culture de l'innovation :

**En partant des talents et des ressources présents en région.**

Les orientations 1 et 2 ont pour objectif de renforcer l'existant porteur d'innovation : Prides et Pôles de Compétitivité, réseaux, entreprises.

**En mettant en lumière deux thématiques d'excellence, porteuses d'une identité forte, permettant d'attirer des talents vers la région.**

L'orientation 3 affiche une grande ambition sur « l'économie Créative » et « l'économie de la Méditerranée durable ».

**Pour s'inscrire dans une perspective d'innovation sociétale et territoriale.**

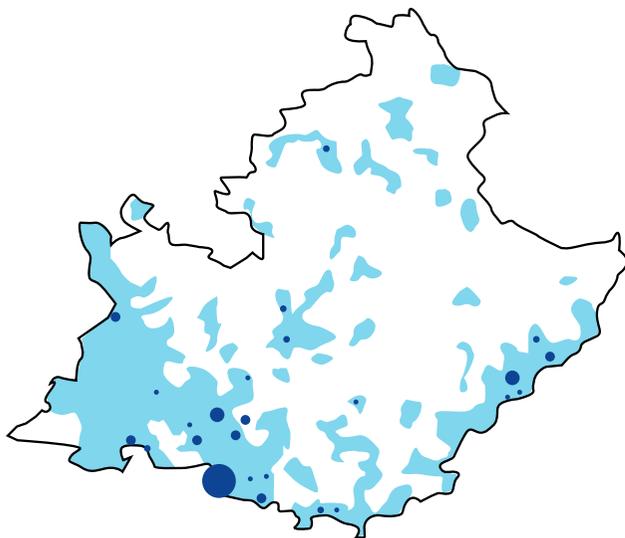
L'orientation 4 propose de relever les défis sociaux, sociétaux, territoriaux de l'innovation, pour que les mutations économique et sociales, aussi rapides soient-elles, ne laissent aucun citoyen de côté.

**Note de lecture :**

*Nous avons pris le parti de rédiger ces grandes orientations comme des cadres d'action, en illustrant les différents volets par des exemples d'opérations, de dispositifs, d'expérimentations, qui ont été mis en place ici ou ailleurs, ou des projets, de sorte à valoriser ces initiatives et à mieux saisir les déclinaisons possibles de nos orientations.*

## Orientations stratégiques

1. Innovation par les pôles
2. Accompagner toutes les entreprises
3. Economie créative + Méditerranée durable
4. Innovation sociétale et territoriale



**17%**  
de l'emploi régional

les entreprises membres des PRIDES  
par communes

- 530 entreprises dans la commune
- 265 entreprises dans la commune
- Communes concernées

**3000**  
entreprises

# Renforcer la dynamique d'innovation par les Prides et Pôles de Compétitivité

## 29 Prides dont 9 Pôles de Compétitivité<sup>4</sup>

La politique nationale des **Pôles de Compétitivité** a permis, depuis juillet 2005, de labelliser 9 Pôles de Compétitivité sur la région. La mission première de ces pôles, qui regroupent entreprises, laboratoires de recherche et organismes de formation, consistait à monter des projets de Recherche et Développement collaboratifs entre entreprises et organismes de recherche.

En 2006, la Région a lancé en complément la politique des PRIDES - **Pôles Régionaux d'Innovation et de Développement Economique Solidaire**. Les Prides sont des regroupements d'entreprises, de laboratoires, d'associations qui visent à créer des écosystèmes de croissance pour les entreprises, avec une action bien plus étendue que celle des pôles de compétitivité. Au nombre de 29, ils bénéficient d'un soutien financier de la Région autour des 5 leviers clés de compétitivité suivants : l'innovation, l'international, les TIC, la formation et la responsabilité sociale et environnementale. Il faut noter que les 9 pôles de compétitivité sont également labellisés PRIDES et que c'est à ce titre que la Région les soutient.

Ces « clusters », réseaux ou grappes d'entreprises, couvrent un large éventail de secteurs économiques régionaux dans **l'industrie**, les **services**, la **culture** et ce qu'on appelle aujourd'hui les **technologies vertes**. Ils répondent à une volonté forte de notre Région de ne pas cantonner l'innovation aux seuls secteurs des hautes technologies et de la diffuser largement dans l'ensemble du tissu économique.

La région se caractérise par sa volonté de mailler le plus largement possible son tissu économique.

**165000**  
emplois

## 100 % « made in » Provence Alpes Côte d'Azur !

L'initiative est inédite ailleurs à ce jour.

La Région Provence Alpes-Côte-d'Azur et les 29 Prides qu'elle a labellisés ont été pionniers, même si la démarche se rattache aux politiques de « clusters »<sup>5</sup> qui se sont développées depuis une vingtaine d'années dans de nombreuses régions d'Europe.

Cette initiative vise à mailler le plus largement possible le tissu économique et aujourd'hui, plus de 3000 entreprises sont membres d'un pôle et représentent 165 000 emplois, soit 17% de l'emploi régional, hors administrations publiques.

## Orientations stratégiques

### 1. Innovation par les pôles

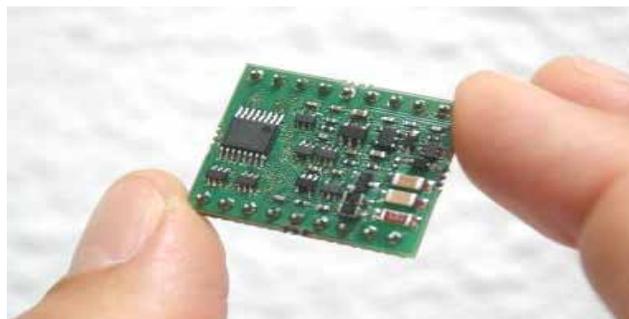
2. Accompagner toutes les entreprises
3. Economie créative + Méditerranée durable
4. Innovation sociétale et territoriale

# Renforcer la dynamique d'innovation par les Prides et Pôles de Compétitivité

## Evaluation des Pôles et Prides

Les Prides feront l'objet, dans les mois qui viennent, d'une évaluation fine. Dans ce cadre, et compte tenu de la conjoncture et des tendances de délocalisations, un regard sera porté sur leur rôle essentiel en matière **d'ancrage industriel** <sup>6</sup>.

Les pôles de compétitivité, pour leur première phase 2005-2008, ont quant à eux déjà fait l'objet d'une évaluation à l'issue de laquelle ils ont été classés en 3 catégories. Pour la région, un seul pôle en catégorie 3 fera l'objet d'une nouvelle évaluation à l'automne 2009 afin de confirmer son label, les 8 pôles de catégorie 1 et 2 voient leur label prolongé pour la période 2009-2011.



## Pôles et Prides version 2.0

Suite à l'évaluation de 2008, l'Etat a relancé la politique des Pôles de Compétitivité en élargissant leur mission: au-delà d'un rôle d'«usines à projets», ils doivent contribuer à développer un écosystème d'innovation et de croissance. A ce titre, c'est donc une convergence significative entre la politique des Pôles de Compétitivité et les orientations fixées par la Région pour les Prides.

L'Etat comme la Région ont mis en place des **contrats d'objectifs** avec l'ensemble des pôles, en mettant l'accent sur l'innovation. Les **structures de gouvernance** <sup>7</sup> et les **dispositifs** <sup>8</sup> associés aux pôles sont maintenant en place et nous constatons que les pôles entrent dans une **nouvelle phase de maturité**, qu'il convient de bien accompagner.

L'orientation 1 de la SRI précise les 4 volets qui visent à renforcer les dynamiques d'innovation des pôles pour la période 2010 - 2013.

Renforcer les dynamiques d'innovation des pôles

## Orientations stratégiques

1. Innovation par les pôles
2. Accompagner toutes les entreprises
3. Economie créative + Méditerranée durable
4. Innovation sociétale et territoriale

### Il s'agit de donner aux pôles les ressources scientifiques, technologiques et organisationnelles pour innover.

A l'instar des plateformes existantes comme CIMPACA, s'appuyant sur la mutualisation de moyens R&D, des lieux propices à des développements communs, où se rencontrent des PME et des grands groupes, où s'établissent des partenariats et où se forment des innovations, doivent se développer : laboratoires, plateformes mutualisées et partenariales, ...

**La mise à disposition de ces infrastructures technologiques** continue de constituer un axe prioritaire d'accompagnement des pôles.

Cet accompagnement s'attachera à l'efficacité du montage de ces infrastructures et notamment au développement d'une autonomie économique, gage de leur pérennité.

### Il s'agit de maintenir l'attractivité de nos centres de recherche.

Les universités et laboratoires publics sont une ressource clé. Pour leur permettre d'attirer des talents de la recherche mondiale, il importe que leurs projets d'acquisition d'équipements ou de développement soient maintenus.

## Renforcer la dynamique d'innovation par les Prides et Pôles de Compétitivité Mettre à disposition des ressources de R&D

### Plateforme CIMPACA

Création opérationnelle en 2005, 55% de fonds publics, 45 % de fonds privés  
Total des investissements réalisés dans la première phase 2005-2008 : 64,5M€

La plate forme CIMPACA, Centre Intégré de Microélectronique Provence-Alpes-Côte d'Azur, est un modèle de plate-forme assez original en France.

Elle regroupe des grands industriels, des PME innovantes régionales et des laboratoires de recherche de la région. L'originalité de cette plate forme réside dans la mutualisation des moyens mis en place entre les académiques et les entreprises.

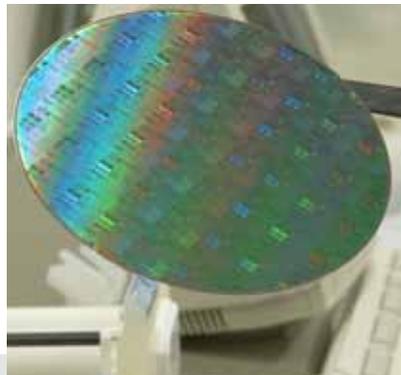
CIMPACA est composée de trois entités thématiques, créées sous forme associative : CONCEPTION, CHARACTERISATION et MICROPACKS.

#### Ses missions sont :

- renforcer et valoriser les synergies entre laboratoires de recherche et industriels grands groupes et PME pour donner naissance à des projets collaboratifs structurants,
- ouvrir, dans le secteur de la microélectronique au sens large, le savoir faire des chercheurs et des équipements d'excellence,
- conforter le pôle d'excellence en objets communicants sécurisés, conception et caractérisation de produits

La deuxième phase de CIMPACA, en cours de réalisation, confortera les positions de la région sur les cartes à puces, la RFID et les technologies d'intégration 3D.

Le futur s'intéressera aux cartes à puces haute performance, systèmes sans fil et à la technologie 3D.



## Mise à disposition d'infrastructures technologiques

## Orientations stratégiques

1. Innovation par les pôles
2. Accompagner toutes les entreprises
3. Economie créative + Méditerranée durable
4. Innovation sociétale et territoriale

La valorisation de la recherche vers le monde économique requiert des professionnels capables de dialoguer avec les entreprises et les laboratoires et d'évaluer le potentiel de valorisation issu de travaux de recherche et développement. Outre les contrats de recherche, confiés par les industriels à des laboratoires, à des filiales ou des cellules de valorisation ou encore à des associations telles que l'ADER, les partenariats recherche-industrie passent aussi par des accords de transfert de technologie<sup>9</sup> ou la création d'entreprises innovantes issues de la recherche.

Plusieurs objectifs visent à développer cette valorisation :

### La structuration des dispositifs d'accompagnement

La création de **Valorpaca** en 2007 a permis de développer la compétence valorisation dans les domaines des Sciences du Vivant, Sciences pour l'Ingénieur et Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication et a marqué une nouvelle étape, en initiant une mutualisation de cette activité entre les six universités régionales. Son activité doit maintenant se renforcer, d'une part en mutualisant les activités de valorisation avec les organismes publics de recherche, d'autre part en se renforçant sur de nouveaux champs technologiques, notamment les éco technologies.

Par ailleurs, la multiplicité des interlocuteurs constitue une difficulté pour une entreprise souhaitant bénéficier de résultats de recherche via un accord de licence.

## Renforcer la dynamique d'innovation par les Prides et Pôles de Compétitivité Mettre à disposition des ressources de R&D (suite)

En liaison avec les organismes de recherche<sup>10</sup>, l'**organisation** du transfert devra être **simplifiée et unifiée** dans l'objectif de mettre en place des mandats uniques de valorisation et faciliter les opérations de concession de licences.

L'idée de « **doctorants conseil valo** » pourra être approfondie pour améliorer la sensibilisation des chercheurs et enseignants-chercheurs à la valorisation de leurs travaux et la détection de projets de valorisation dans les laboratoires de recherche.

### L'augmentation des partenariats et des flux de contrats

Cette nouvelle structuration doit permettre d'**augmenter le flux de création de contrats de collaboration de recherche**, sans négliger le potentiel d'ouverture hors région.

Les projets de R&D collaborative, de type APRF, FUI, PCRD ont la vocation à susciter ces partenariats. Ils seront encouragés<sup>11</sup>, en veillant à disposer des compétences nécessaires, dans notre Réseau Régional d'Innovation, pour faciliter les montages des dossiers.



### Les transferts de personnel entre la recherche et l'entreprise

Ces transferts améliorent les interactions public-privé et injectent des compétences dans les PME en développement.

L'embauche par les entreprises de personnel de laboratoire est un objectif recherché par les pouvoirs publics à travers des dispositifs comme les bourses doctorales, les stages longue durée.

Les dispositifs existants seront optimisés et d'autres moyens pourront être explorés, notamment pour faciliter la consultance universitaire.

Le passage à l'autonomie des universités (loi LRU) qui leur confère de nouvelles responsabilités en matière de gestion des ressources humaines constitue aussi une opportunité pour initier des démarches innovantes et pour développer de nouveaux liens université - monde économique.

La réforme du Crédit Impôt Recherche, qui rend ce dispositif beaucoup plus attractif pour les entreprises qui confient leurs travaux de R&D à des universités ou organismes publics de recherche, va également dans le sens d'un accroissement des relations recherche/industrie.

Valorisation  
de la recherche

## Orientations stratégiques

1. Innovation par les pôles
2. Accompagner toutes les entreprises
3. Economie créative + Méditerranée durable
4. Innovation sociétale et territoriale

« La plupart des innovations fondées sur la technologie, pour être utiles et générer des revenus commerciaux, nécessitent un travail profond sur l'usage »

*Pascal Morand Delphine Manceau – Pour une nouvelle vision de l'innovation Avril 2009.*

Jusqu'à très récemment, le travail sur les usages se cantonnait à la conception de produits et de services réputés plus proches de l'utilisateur. Toutefois, l'évolution de la compétitivité, les récentes crises et en particulier l'éclatement de la bulle Internet en 2001 ont démontré que le fait de mettre en marché des produits technologiquement innovants n'était pas une condition suffisante pour assurer leur réussite commerciale.

Les récents lancements de smart-phone, spécialement étudiés en matière d'ergonomie démontrent, quant à eux, que l'analyse des usages devient une condition de succès des produits innovants.

L'innovation prend finalement autant naissance dans les pratiques des usagers que dans les laboratoires des centres de recherche publics ou industriels.

Il s'agit donc d'exploiter ce gisement d'innovation.

L'intégration de l'analyse de l'usage et des besoins de l'utilisateur est devenue dans certaines méthodes de développement de produits à tel point fondamentale que l'on parle désormais de « Innovation by Design ». A titre d'exemple, l'innovation en matière de « compote à boire » réside essentiellement dans l'analyse des conditions d'utilisation et formes d'usage du produit, analyse qui est ensuite déclinée par des approches technologique et marché adéquates.

## Renforcer la dynamique d'innovation par les Prides et Pôles de Compétitivité Soutenir l'approche «usages»

Ces approches, longtemps limitées aux produits grand public, sont désormais de plus en plus utilisées dans la conception de produits et services destinés aux entreprises<sup>12</sup> pour lesquels l'adoption par l'utilisateur est souvent un gage d'efficacité et donc de rentabilité.

Il devient donc essentiel d'inscrire ces approches dans les phases de développement des produits nouveaux et dans les outils d'accompagnement de projets.

**En région, il s'agit de permettre aux projets accompagnés de trouver des dispositifs leur permettant d'inclure ces approches aux diverses phases de projets :**

- en associant le plus tôt possible dans la conception des projets des **équipes pluridisciplinaires** permettant d'aborder les aspects technologiques et marché, et de cibler des population d'utilisateurs pour travailler sur le besoin et l'ergonomie du service apporté, en associant bien sûr certaines populations d'utilisateurs dans des phases amont de conception.
- en mobilisant sur certains projets (type APRF, PACA labs, etc.) des compétences universitaires **spécialisées SHS** - Sciences Humaines et Sociales et des ressources maîtrisant le **Design par l'usage** (type Ecole Centrale de Marseille ou ENSCI),

### L'ENSCI - Les Ateliers (dans la créativité)

Une initiative qui s'exporte dans les régions

Cette école de design défend et promeut le concept de faire du **design industriel** autant un facteur clé de qualité de vie qu'un levier majeur de l'innovation compétitive. L'école noue des partenariats avec la sphère publique de recherche. L'établissement amène les designers (élèves et post-diplômés) au cœur même des laboratoires pour une collaboration étroite avec des chercheurs et développeurs.

### Le designer en résidence

Le concept de designer en résidence est inspiré de celui d'artiste en résidence. Le designer est accueilli dans une institution de résidence : une grande entreprise, la structure de valorisation, une association d'entreprises, une organisation territoriale (exemples : Pôle de Compétitivité, Pôles de Recherche et d'Enseignement Supérieur, technopole,...). La durée de la résidence varie entre un semestre et une année. L'espace de rayonnement de la résidence peut être limité à la structure d'accueil ou concerner ses parties prenantes (exemples : adhérents d'une association, membres d'un pôle de compétitivité, composantes d'un technopole,...). Le designer en résidence doit **créer une dynamique design** dans l'espace de rayonnement de sa résidence. Cela passe par des actions de sensibilisation, l'organisation de rencontres concourant à des décroissements, des créations à valeur ajoutée pour la structure et ses parties prenantes, leur accompagnement dans la prise en compte du design (conseils, assistance à maîtrise d'ouvrage) : par exemple l'aide à la conception d'un module de travail de design intégré à la réponse à des appels à projets de l'ANR – Agence Nationale pour la Recherche ou du FUI – Fonds Unique Interministériel.

## Orientations stratégiques

1. Innovation par les pôles
2. Accompagner toutes les entreprises
3. Economie créative + Méditerranée durable
4. Innovation sociétale et territoriale

## Expérimenter des Living Labs

Un **“Living Lab”** est un écosystème d'innovation « centré utilisateurs » basé sur un partenariat Entreprises, Citoyens et Territoires. Encore expérimental, dans la pratique, le Living Lab peut prendre plusieurs formes : appartements-tests, ...

### Ses objectifs sont de :

- impliquer les utilisateurs dès le début de la démarche de co-création.
- mettre en complémentarité l'offre technologique (techno push) et la demande du marché (market pull) au travers d'un processus intégré de recherche et d'innovation.
- combiner une diversité de points de vue, contraintes et partage des connaissances
- confronter les nouvelles idées, concepts et produits avec le modèle de valeur de leurs futurs usagers, ce à quoi ils attachent de l'importance
- créer les conditions pour explorer, expérimenter et évaluer, dans un environnement réel, le potentiel d'adoption des idées et les concepts innovants.

## Renforcer la dynamique d'innovation par les Prides et Pôles de Compétitivité Soutenir l'approche «usages» (suite)

- en encourageant le recours aux **cabinets de conseil spécialisés** sur certains projets critiques et travailler éventuellement sur leur implantation locale,
- En mettant en place des dispositifs type **Living Labs** permettant aux porteurs de projets de valider ces approches par une mise en œuvre sur le terrain
- En donnant comme objectif aux Living Labs et à d'autres dispositifs d'expérimentations, l'analyse et la publication des résultats d'expérimentation qui permettent effectivement de rétroagir sur la conception et de faire évoluer les produits.

La démarche **PACA Labs axe 1** pour les PME, développée en 2009 par la Région, ouvre la voie à une association des entreprises, des laboratoires et des territoires sur des **usages numériques**, dans l'esprit de « preuve de concept ». Il s'agit d'appel à projets, de type projets courts et expérimentaux, pour soutenir l'innovation ouverte dans le numérique.

Nous poursuivrons et ouvrirons cette démarche et ces centres d'expérimentation dans le cadre des usages numériques , en lançant notamment PACA Labs axes 2 et 3, et réfléchirons à **étendre cette approche à d'autres types d'usages**.



**Le Projet PREMIO** sur les énergies du futur de Capénergies – Production Répartie, Energies renouvelables et Maitrise de la demande en électricité, Intégrées et Optimisées.

Ce projet implique à grande échelle les habitants de la ville de Lambesc dans des groupes utilisateurs sur les systèmes énergétiques proposés : municipalité, écoles, commerçants et particuliers.

Sur la période 2008 à 2011 la réalisation de la plateforme expérimentale (résidentiel, tertiaire, éclairage public...) permettra de promouvoir les énergies renouvelables, d'optimiser la production locale des ressources en énergie et leur stockage, et de piloter dynamiquement l'offre et la demande en électricité, avec la prise en compte de nombreux aspects sociaux.

## Orientations stratégiques

1. Innovation par les pôles
2. Accompagner toutes les entreprises
3. Economie créative + Méditerranée durable
4. Innovation sociétale et territoriale

### Développer des approches marché



Enfin, les pôles seront invités à approfondir la question de positionnements marchés pour **rapprocher leurs innovations des marchés**. Ce point est largement pris en compte dans les feuilles de route technologiques des pôles de compétitivité et devrait le devenir pour l'ensemble des Prides.

## Renforcer la dynamique d'innovation par les Prides et Pôles de Compétitivité Soutenir l'approche «usages» (suite)

De manière transversale et continue, nous envisageons aussi la mise en place d'un **groupe de travail pluri-disciplinaire**, sorte de think-tank de l'innovation par les usages, rassemblant chercheurs, experts du RRI, économistes, acteurs de terrain, etc. Il s'agira d'approfondir sur les méthodes et les démarches dans le **domaine de l'innovation par les usages**, de capitaliser sur les enseignements des expérimentations pilotes menées en région, d'analyser finement les modalités d'accompagnement pouvant être envisagées.



### Le pôle SCS

Solutions Communicantes Sécurisées a défini, dès 2007, quatre axes thématiques : connectivité, traçabilité, identité et mobilité et leurs champs d'application. Des groupes thématiques ont ensuite été formés avec pour mission d'identifier **les principaux marchés et leurs évolutions**, les verrous technologiques et scientifiques et de définir les roadmaps pour chacune de ces thématiques. L'objectif étant précisément de rapprocher les innovations des marchés.

Associé et en support de ces roadmaps, le pôle SCS a alors développé sa stratégie de plateformes et de **CIU - Centres d'Innovations et Usage**. Les plates-formes technologiques du pôle sont des éléments déterminants dans cette roadmap, et les CIU (Agroalimentaire, Logistique, Tourisme et Santé) qui se mettent en place pourront permettre de tester et valider l'utilisation des solutions développées.

1er CIU prévu, le **CIU Santé** : son but, entre autres, est d'évaluer les projets relatifs à l'utilisation des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) pour améliorer l'usage des produits et techniques en santé (démarrage prévu en 2010 et déploiement en 2011).

En projet également : le Centre National TIC Santé et le **CIU Eco technologies**.

## Orientations stratégiques

1. Innovation par les pôles
2. Accompagner toutes les entreprises
3. Economie créative + Méditerranée durable
4. Innovation sociétale et territoriale

Il est important de promouvoir l'**ouverture vers d'autres clusters**, afin de favoriser des maillages horizontaux, le métissage des projets à l'intérieur de notre région et d'encourager nos Prides à développer des partenariats au niveau européen et international.



### Le Centre d'Etude des Facteurs Humains pour les Systèmes à Risques

Le CEFH à Risques est une plateforme multisectorielle, thématique et fédératrice, animée par un groupe d'industriels associés à des centres de recherches et d'enseignements pour mener à bien des études Facteurs Humains, des études amont jusqu'aux applications, et dispenser une formation qualifiante en Facteurs Humains.

5 PRIDES participent à cette plateforme d'innovation réservée aux systèmes où l'homme et la machine sont en interaction forte et où la stratégie de répartition des tâches entre l'homme et le système de fonctionnement revêt une très grande importance. Les marchés visés sont notamment les industries à risques telles le nucléaire, les engins sous-marins, les aéronefs.

Le CEFH répond à un besoin réel de mutualisation de moyens et de ressources entre industriels, organismes publics (recherches et enseignements) et PME, mais aussi de capitalisation et de diffusion des Facteurs Humains dans le tissu industriel. Il s'inscrit dans une démarche de développement durable de recherche, d'innovation, de transfert de technologie, et d'offres de services riches et innovantes aux PME.

## Renforcer la dynamique d'innovation par les Prides et Pôles de Compétitivité Favoriser les coopérations interclusters

A l'échelle des entreprises participantes, nous veillerons toutefois à sécuriser les entreprises innovantes dans leur développement international, en faisant appel aux principes minimums de l'intelligence économique pour préserver la propriété intellectuelle et les avantages concurrentiels.

De nombreux **rapprochements inter-Prides** infra-régionaux pourront se faire :

- sur des thématiques transversales, comme les échanges de bonnes pratiques, les échanges d'expériences, etc.
- sur des technologies et services complémentaires : TIC et Santé, tourisme et culture, éco-technologies etc.

### Projet APACHE

« Les énergies prennent leur envol »

Pégase et Capénergies ont co-labellisé le projet de R&D APACHE qui consiste notamment à étudier la faisabilité d'une motorisation hybride « pile à combustible-batteries » pour la propulsion d'aéronefs légers et à définir les applications aéronautiques qui pourraient faire appel à cette technologie (ex : surveillance de zones assurées par des drones).

Ce projet sélectionné lors du 6ème Appel à Projet du FUI- Fonds Unique Interministériel, soutenu par les deux pôles, illustre parfaitement la contribution de chacun des pôles et les retombées potentielles pour les entreprises qu'ils représentent.

Dans la lignée du projet APACHE, Capénergies et Pégase envisagent déjà de nouveaux projets coopératifs concrets et innovants répondant aux objectifs communs des deux pôles.

Si des besoins communs sont identifiés par les pôles de la région, des actions mutualisées pourront être menées telles que des plateformes de « business développement » et des actions d'accompagnement des PME en croissance.

Encourager  
l'ouverture

## Orientations stratégiques

1. Innovation par les pôles
2. Accompagner toutes les entreprises
3. Economie créative + Méditerranée durable
4. Innovation sociétale et territoriale

**Les partenariats européens et euro méditerranéens** interclusters seront également encouragés, à l'instar de l'initiative ICMED, qui vise :

- à rapprocher des clusters méditerranéens,
- à développer des projets collaboratifs entreprises-laboratoires sur cet espace,
- à y intégrer des structures d'accompagnement à l'innovation<sup>13</sup>.

Les régions concernées à ce jour par ce programme ICMED se trouvent en France, en Grèce, en Espagne et en Italie. Le projet sera poursuivi et si possible étendu.

**Des liens entre les structures Prides et des clusters nationaux et internationaux** seront encouragés.

Ils sont porteurs d'attractivité à l'international. A l'image du travail de coordination thématique mené au niveau national entre les pôles de compétitivité qui ont démarré pour les pôles aéronautiques français sur leur action à l'international, mais également dans les biotechnologies et l'optique.

## Renforcer la dynamique d'innovation par les Prides et Pôles de Compétitivité Favoriser les coopérations interclusters (suite)

### Maillage des pôles de compétitivité photonique à l'échelle nationale

Une convention entre les 3 pôles de compétitivité « photonique »

- Elopsys : micro-onde, photonique
- Optitec PoPsud : systèmes complexes d'optique et d'imagerie
- Route des lasers : systèmes lasers et physique

Des complémentarités technologiques et applicatives qui justifient une collaboration renforcée sur 5 axes d'actions prioritaires :

- une coordination des thématiques des projets de R&D et des plateformes
- une action coordonnée à l'international
- une présence renforcée au niveau européen
- une réflexion conjointe sur les problématiques de formation initiale et continue
- un partage d'informations sur les actions d'animation de la filière



**Une amélioration des participations des acteurs de la région aux différents programmes de coopération territoriale** européenne doit être favorisée.

Ces outils offrent en effet des opportunités de transfert de compétences, d'échanges de bonnes pratiques, de réponses conjointes à des défis communs et de création de valeur en développant des approches innovantes dans des domaines comme l'emploi des jeunes, la gestion de l'eau ou encore l'évolution des réseaux de transports.

Partenariats européens  
et euro méditerranéens

## Orientations stratégiques

1. Innovation par les pôles
2. Accompagner toutes les entreprises
3. Economie créative + Méditerranée durable
4. Innovation sociétale et territoriale

Les résultats d'un pôle, en terme d'innovation, reposent pour une part très importante sur la qualité de son dispositif de gouvernance et d'animation et sur sa capacité à orienter ses acteurs, pour les services qu'il n'assure pas, vers des services compétents.

### Des compétences bien calibrées au sein des pôles

Les pôles doivent apporter, sur la durée, à leurs membres, une réelle valeur ajoutée en terme de capacité **d'ingénierie de projets innovants**<sup>14</sup>, d'accompagnement et de dynamique collective et doivent donc absolument disposer de compétences bien calibrées au sein de leur structure d'animation pour assurer ces missions.

L'éventail des compétences nécessaires au développement des projets d'innovation s'avère très large et ne peut pas être en totalité réuni au sein des structures d'animation.

Il convient de faire la part entre les compétences spécifiques devant être internalisées, en fonction des priorités stratégiques du pôle, et celles qui pourront être mutualisées à l'échelle régionale.

L'activité des structures d'animation s'appuie sur **quatre compétences de base**, avec éventuellement des services spécialisés en complément :

- L'ingénierie de projets collectifs
- L'animation d'une communauté d'acteurs
- La promotion du pôle et de ses entreprises
- La gestion administrative et financière

## Renforcer la dynamique d'innovation par les Prides et Pôles de Compétitivité Développer les compétences pour l'animation des pôles

**L'ingénierie de projets collectifs**<sup>15</sup> représente le « cœur de métier » des pôles et constitue le premier critère d'évaluation de l'efficacité des structures d'animation. Il faut donc que le pôle dispose de réelles compétences à ce niveau. Notamment, cela suppose que la structure d'animation dispose d'une expertise sectorielle sur le champ que le pôle couvre.

**L'animation de la communauté d'acteurs** du pôle doit permettre d'amorcer les dynamiques collectives. Elle doit intégrer une écoute et une information des acteurs, notamment sur les projets collectifs, une sensibilisation sur les enjeux économiques du pôle<sup>16</sup>, mais aussi une démarche d'ouverture pour l'accueil de nouveaux membres et l'établissement de partenariats avec d'autres « clusters ».

**La promotion du pôle** doit, quant à elle, s'appuyer sur la dynamique de projets collectifs et valoriser l'« écosystème spécialisé » que constitue le pôle pour attirer en région de nouvelles entreprises, des créateurs, des laboratoires, des centres de formation, mais aussi s'inscrire dans des projets de collaboration à l'échelle européenne, voire mondiale.

**La gestion administrative et financière**, enfin, doit également être considérée au regard de la capacité à amener les projets collectifs à leur terme, notamment par l'intégration des règles publiques de financement.



La compétence qui consiste à **appuyer les projets de développement durable** des entreprises du pôle, soit sous la forme d'actions collectives, mais aussi d'accompagnements personnalisés, est assez spécifique mais devra, de plus en plus, être développée au sein du pôle, car elle relève d'une priorité régionale. Les appels à projets et opérations collectives intégreront de façon croissante cette composante.

**Le soutien aux structures d'animation des pôles sera d'abord calibré en fonction des objectifs et des résultats opérationnels, au regard de la finalité de développement d'une dynamique de projets collectifs. Les services « spécialisés » au sein des pôles seront évalués en fonction du positionnement stratégique du pôle et également sur la performance du service rendu aux entreprises.**

Savoir développer  
des projets collectifs

## Orientations stratégiques

1. Innovation par les pôles
2. Accompagner toutes les entreprises
3. Economie créative + Méditerranée durable
4. Innovation sociétale et territoriale

**Le développement continu de compétences transversales et techniques** constitue, à ce titre, un volet d'action important dans la perspective de renforcer le processus d'animation-formation du réseau des Prides.

### *Un relais vers les réseaux régionaux de services*

Les entreprises des pôles doivent pouvoir bénéficier d'un accueil spécifique pour leurs projets de développement. Le pôle doit fournir une première réponse utile, pertinente et circonstanciée, au-delà de la simple fonction d'information-orientation.

Il doit assurer le relais opérationnel pour l'obtention des financements régionaux, voire mobiliser des compétences spécialisées en interne liées aux domaines propres d'activité. Mais les pôles n'ont pas vocation à développer en interne un large éventail de compétences plus spécialisées dans les domaines de l'accompagnement à l'innovation, du développement à l'international, ou de la gestion des ressources humaines et de la formation par exemple.

Les pôles ont donc un rôle de relais vers les compétences et les services développés au sein **des réseaux régionaux** : innovation, commerce international, attractivité Iter - Energies durables, centre de ressources emploi-formation-conditions de travail, expertise et ingénierie touristique, etc, à la fois pour des projets individuels d'entreprises mais aussi pour les projets collectifs. L'intégration des pôles dans le Réseau Régional de l'Innovation se situe clairement dans cette perspective.

## Renforcer la dynamique d'innovation par les Prides et Pôles de Compétitivité Développer les compétences pour l'animation des pôles (suite)

**L'activité des pôles sera ainsi également évaluée au regard de la capacité à s'inscrire dans la dynamique de développement du Réseau Régional de l'Innovation et des autres réseaux régionaux.**

**Un plan d'action biennuel partagé avec les pôles devrait préciser le contenu opérationnel de cette coordination régionale de l'animation.**

### *Une coordination régionale de l'animation des pôles*

Les 29 pôles, qui se sont développés dans le cadre d'appels à projets qui arrivent aujourd'hui à leur terme, structurent maintenant l'économie régionale. Les conditions sont remplies pour stabiliser la fonction animation de ces pôles, avec pour objectif d'en renforcer la performance globale à l'échelle régionale.

Un tel objectif nécessite de développer la coordination régionale de l'animation des pôles autour de composantes clés :

- Le lancement d'appels à projets collectifs autour des 5 leviers Prides
- Le développement de projets inter pôles
- La formation aux différentes composantes clés de l'ingénierie de projets collectifs
- L'amélioration de la composante administrative et financière
- Le suivi et l'évaluation<sup>17</sup> de l'activité d'animation des pôles
- La coordination étroite du suivi Région-Etat des pôles

### *Programme Network'anim*

Un partenariat avec le centre de ressources France Clusters a été bâti pour initier un dispositif d'animation Prides Network'anim.

Plusieurs journées d'échanges et de professionnalisation à la fonction d'animateur-ingénieur de projet sont proposées avec notamment des sessions sur :

- la RSE des entreprises
- dialogue social stratégique, anticipation des mutations sectorielles, qualifications et compétences des salariés
- ingénierie financière des entreprises
- innovation et recherche finalisée
- management de la fonction administrative et financière des clusters

**Vers une coordination régionale de l'animation des pôles**

## Orientations stratégiques

1. Innovation par les pôles
2. Accompagner toutes les entreprises
3. Economie créative + Méditerranée durable
4. Innovation sociétale et territoriale

### Développer «un savoir-être innovant»



Nous avons souhaité, en premier lieu, appuyer sur le **soutien à l'innovation aux entreprises industrielles**, grands groupes et PME, traditionnelles et hautes technologies, dans la conjoncture actuelle de perte de substance économique des territoires, liées à des fermetures d'entreprises et des délocalisations.

# Accompagner toutes les entreprises dans leur démarche d'innovation

Les pôles représentent le mode d'intervention central choisi par l'Etat et la Région. Il convient cependant de ne pas oublier que les entreprises hors du dispositif PRIDES, soit pour des raisons sectorielles, soit par choix de leurs dirigeants, représentent une capacité innovatrice et de création d'emplois qui doit être valorisée. La stratégie d'innovation prévoit ainsi des mesures générales assurant une réponse appropriée aux besoins d'innovation de **l'ensemble des entreprises régionales**.

Dans ce souci d'élargir la base des entreprises qui innovent, il s'agit de s'assurer qu'elles disposent des ressources nécessaires et pourront s'appuyer sur un réseau efficace qui va les accompagner dans leur démarche d'innovation, sur des aspects humains, financiers et techniques. Il s'agit également de travailler sur la culture de l'innovation, la diffuser dans l'entreprise et aussi dans l'ensemble de la société pour développer un « savoir-être innovant ».

## Conforter l'ancrage industriel par l'innovation

Bien que région faiblement industrialisée, l'industrie en Provence Alpes Côte d'Azur rassemble 160 000 emplois environ dans l'industrie qui tire une part non négligeable du secteur des services.

Cette industrie est principalement composée de très gros établissements et de petites entreprises, avec relativement peu d'entreprises médianes.

**De grandes filières sont présentes**, souvent avec des investissements très importants en Recherche et Développement, à titre d'illustration : l'aéronautique autour d'Eurocopter, le spatial, la microélectronique, avec notamment les industriels de Rousset, les télécommunications à Sophia, la logistique, la chimie, le maritime, la mécanique...

**De grands groupes industriels qui innovent :**  
la CNIM et ses centrales solaires à concentration

CNIM - Constructions Industrielles de la Méditerranée a, dès les années 80, investi dans le développement de la technologie solaire. C'est ainsi que le groupe a conçu et réalisé la chaudière de la centrale solaire Thémis, dans les Pyrénées Orientales, dont les innovations constituent encore à ce jour une référence en la matière.

CNIM se projette actuellement dans le futur en participant activement à des développements à plus long terme, notamment dans le cadre d'un projet de système hybride solaire/fossile à cycle à gaz, piloté par le CNRS.

## Orientations stratégiques

1. Innovation par les pôles
2. Accompagner toutes les entreprises
3. Economie créative + Méditerranée durable
4. Innovation sociétale et territoriale

## Dynamiques de filières et essaimage

Pour ces grands établissements qui appartiennent à des groupes internationaux et sont soumis à une intense compétition internationale, l'existence de filières compétitives et de liens forts avec les PME et laboratoires de la région, est le principal facteur d'ancrage : tous ces acquis représentent autant de « barrières à la sortie du territoire » et d'atouts pour **attirer de nouvelles implantations**.

C'est pour **développer ou conforter ces écosystèmes** que des mesures de soutien aux filières industrielles, en particulier par les politiques de pôles, sont mises en œuvre.



## Accompagner toutes les entreprises dans leur démarche d'innovation Conforter l'ancrage industriel par l'innovation (suite)

Pour favoriser l'ancrage industriel, les grandes entreprises peuvent aussi contribuer à la fertilisation du territoire, à travers les **processus d'essaimage**. L'essaimage a joué un grand rôle dans le développement du tissu économique en région : le plus emblématique étant Gemplus, devenu Gemalto et leader mondial de la carte à puces. Par ailleurs, l'analyse des entreprises de croissance actuelles, fait ressortir que le profil le plus prometteur est le dirigeant et/ou l'équipe issue de l'industrie. Des pistes seront donc explorées pour **l'encouragement à l'essaimage**.



Que ce soit en **contexte de crise** où l'essaimage peut constituer une réponse dans le cadre des plans de revitalisation qui suivent les délocalisations ou les grandes vagues de licenciements, ou en **contexte de croissance** où l'essaimage stratégique repose quant à lui sur la volonté de réussite et une réelle cohésion des parties, les modalités, devront être approfondies, car c'est un sujet forcément délicat pour les entreprises existantes, qui craignent de voir partir leurs talents.

Enfin, vouloir ancrer notre industrie, c'est **être attentifs à la diversité des territoires** et expérimenter des dynamiques de diffusion de l'innovation sur de grands territoires et des bassins économiques qui s'appuient sur des socles industriels forts, pour les conforter.

## Orientations stratégiques

1. Innovation par les pôles
2. Accompagner toutes les entreprises
3. Economie créative + Méditerranée durable
4. Innovation sociétale et territoriale

## Performance des réseaux d'accompagnement

**Le second volet concerne le renforcement de l'offre d'accompagnement par des structures en partie financées sur fonds publics.**

Il s'agit, notamment, de travailler sur la performance du [Réseau Régional d'Innovation](#), sur l'action du [Réseau Régional d'Expertise et d'Ingénierie Touristique](#) dans le cadre touristique et sur le développement de [Centres de Ressources Numériques](#)<sup>18</sup> pour développer l'appropriation des TIC par le tissu économique.



## Accompagner toutes les entreprises dans leur démarche d'innovation Renforcer l'offre d'accompagnement dans les réseaux d'innovation



Le Réseau Régional de l'innovation est aujourd'hui structuré, doté d'un portail [pacainnovation.com](#) et la plupart des structures qui le composent ont conclu des contrats d'objectifs avec la Région.

L'organisation en réseau du dispositif d'accompagnement régional permet d'une part de bénéficier des compétences et de l'expérience accumulées par ses acteurs, mais aussi de faire évoluer de façon flexible et dynamique à la fois le périmètre d'acteurs et l'offre de services elle-même.

L'enquête PME ainsi que l'étude menée sur « le développement et la performance de l'offre de service du RRI » ont montré que, si l'accompagnement des projets d'innovation des PME par un réseau de structures professionnelles est une nécessité, cette approche doit évoluer en permanence en fonction des besoins des porteurs de projets et qu'il est nécessaire de mettre en place des axes de progrès pour maximiser l'efficacité des réseaux.

Extrait de la consultation des experts de l'innovation  
> juillet 2009

Une des priorités majeures de la région est de faire évoluer le Réseau Régional d'Innovation (c'est-à-dire l'ensemble des organismes publics et parapublics en charge du soutien à la création et au développement des entreprises et à l'innovation).

Les premières conclusions de l'étude sur le RRI ont mis en évidence l'importance du RRI (68 organismes, environ 300 Equivalents Temps Plein) et le caractère diversifié du soutien apporté par ses membres, éventuellement au moyen de la sous-traitance de l'expertise.

Si la perception de ce réseau semble globalement positive (76% des organismes, 46% des entreprises interrogées), la majorité des membres considère que la clarté du dispositif doit être améliorée. Il apparaît que les résultats économiques du RRI devraient pouvoir être évalués selon les méthodes les plus rigoureuses de l'analyse économique.

Il serait utile d'interroger directement les entreprises bénéficiaires ou non, sur leur appréciation du soutien apporté, en mesurant les performances différentielles des entreprises selon leur participation ou non au RRI et en examinant également la manière de mieux faire participer les acteurs du conseil privé au dispositif.

## Orientations stratégiques

1. Innovation par les pôles
2. Accompagner toutes les entreprises
3. Economie créative + Méditerranée durable
4. Innovation sociétale et territoriale

## Faire évoluer le Réseau Régional d'Innovation

**Les défis auxquels font face le RRI et les réseaux d'accompagnement des projets d'innovation des entreprises sont de plusieurs ordres :**

### **1. Améliorer la connaissance collective que les acteurs du RRI ont du tissu d'entreprise, des projets accompagnés et du potentiel régional d'innovation.**

En effet les premiers éléments de diagnostic nous ont permis de calibrer globalement la population couverte par le dispositif RRI mais ont aussi mis en lumière le déficit de connaissance fine des entreprises par type de projets accompagnés. L'amélioration de cette connaissance passe par la contribution collective des membres du réseau à l'observatoire de l'innovation. En particulier des CCI qui souhaitent focaliser leur action innovation sur la stimulation et la détection de l'innovation.

**2. Faire évoluer au fil du temps l'offre de service aux porteurs de projets** afin qu'elle réponde aux besoins d'innovation détectés, et ce, grâce à un processus d'analyse du besoin qui devra se nourrir régulièrement des résultats de l'observatoire :

## Accompagner toutes les entreprises dans leur démarche d'innovation Renforcer l'offre d'accompagnement dans les réseaux d'innovation (suite)

- identifier les domaines où l'apport de valeur de l'accompagnement est déterminant et non nécessairement offert par des services marchands et professionnaliser l'offre du réseau dans ces domaines,
- faire progresser la qualité de l'offre en continuant à professionnaliser les acteurs, mais aussi en mutualisant les compétences à forte valeur ajoutée,
- articuler l'offre publique avec l'offre privée,
- organiser le partage de connaissances et de compétences entre les divers types d'acteurs, pôles, accompagnateurs techniques, financiers, etc, afin de fluidifier l'accès aux ressources.

**3. Améliorer et augmenter la qualité du flux de projets** par une meilleure fluidité du dispositif (voir ci-dessus), mais aussi par une communication efficace auprès des porteurs de projets potentiels et un maillage du territoire allant au-delà des réseaux existants<sup>19</sup>:

- mieux faire connaître l'offre aux porteurs de projets par une communication continue portée par l'ensemble des membres,
- identifier les canaux potentiels de prescripteurs extérieurs aux réseaux et les associer à certaines actions<sup>20</sup>,
- améliorer les processus de diagnostic de projets et de partage de connaissances entre membres.

**En matière d'innovation touristique**, la structuration des acteurs pour l'innovation s'appuiera sur le Réseau Régional d'Expertise et d'Ingénierie Touristique, le RREIT. Cette structure existe et est donc amenée à évoluer pour intégrer la dimension de l'innovation touristique dans son champ de compétence.

Ce réseau devra regrouper notamment des compétences en matière d'observation, de veille et d'ingénierie de projets, à mettre à la disposition des entreprises touristiques engagées dans des projets d'innovation, et il devra s'attacher à renforcer les liens entre institutionnels, académiques et professionnels.

**En matière de TIC**, l'existence en région d'une filière numérique de référence, le pôle Solutions Communicantes Sécurisées, constitue une opportunité pour « innover numériquement » les entreprises, en s'appuyant notamment sur les coopérations inter pôles.

L'enjeu de ces ressources de pointe sur le territoire consiste également à permettre au plus grand nombre d'entreprises de bénéficier largement des possibilités offertes par les technologies de l'information pour l'organisation de leur production, la commercialisation de leurs produits ou encore le suivi de la relation client. Cela implique de poursuivre la mise en place de dispositifs d'accompagnement : actions collectives de sensibilisation, « coaching » individualisé, prise en compte des besoins en formation, en s'appuyant sur des « Centres de Ressources Numériques ».

Dans cette optique, il conviendra de disposer d'indicateurs fiables et actualisés sur les tendances de la société régionale de l'information pour orienter au mieux les actions des ces centres de ressource.

## Orientations stratégiques

1. Innovation par les pôles
2. Accompagner toutes les entreprises
3. Economie créative + Méditerranée durable
4. Innovation sociétale et territoriale

## Des financements pour innover

Les entreprises ont besoin de faire appel à des financements pour innover. Le diagnostic a permis d'identifier des points négatifs dans le système régional de financement de l'innovation, que nous devons traiter :

**1. Une carence dans la gamme d'outils de financement** et notamment des outils de fonds propres ou de quasi fonds propres insuffisamment développés dans la **phase d'amorçage**, la plus consommatrice de capital.

Les manques sont particulièrement significatifs pour les projets en phase d'amorçage aux environs de 150K€ et, ceux au dessus de 500K€. Ce diagnostic étant à nuancer au regard des secteurs d'activité et de la durée plus ou moins longue de mise sur le marché des projets.

Sur la première tranche, des dispositifs de type **fonds d'intervention d'amorçage et fonds d'intervention en primo-développement** seront définis en terme de conditionnalité, et mis en place.

Un regard particulier sera porté sur la mobilisation de Business-Angels sur ces besoins de financements.

Pour la seconde tranche, la mobilisation de **fonds de capital-risque** sera privilégiée.

## Accompagner toutes les entreprises dans leur démarche d'innovation Mettre à disposition des ressources pour innover : des financements

**2. Une logique quasi systématique de financement par fonds publics et un manque de communication des projets et du dispositif d'accompagnement vers les ressources privées ce qui entraîne deux problèmes :**

- un problème de culture entre les financiers privés et les financiers institutionnels.  
Le manque de communication en amont vers le secteur privé traditionnel (notamment bancaire) entraîne un problème de financement du déploiement commercial et des besoins de trésorerie ;
- un manque de couplage entre ressources publiques et ressources privées, indispensables au développement des projets. Tous les financements sont chacun adaptés à un besoin financier particulier : les banques finançant plutôt le matériel et la trésorerie, les ressources publiques les phases d'amorçage ou la R&D.

L'objectif est donc d'améliorer les échanges entre les financeurs publics et privés et de fournir aux chefs d'entreprises les outils permettant de communiquer efficacement avec l'ensemble des financeurs, en s'appuyant sur le Prides Finance et Conseil, sur le RRI et la plateforme d'orientation de la Caisse des Dépôts et Consignation.

**3. le diagnostic a pointé des besoins de financer, au-delà de l'amorçage, des expérimentations liées aux usages et au design, et à l'innovation dans les services.** Sur ces sujets, nous privilégierons des appels à projets ou actions collectives plutôt que des outils d'ingénierie financière.

**4.** Sur les programmes européens, la grande majorité des entreprises réclame des procédures plus rapides et 75% des entreprises interrogées attendent des dispositions simplifiées pour participer aux projets communautaires<sup>21</sup>. La complexité des programmes de financement communautaires s'ajoute à la multitude des dispositifs existants aux niveaux national et régional et rend difficile l'accès aux moyens de financements pertinents.

Avec notre objectif de diffusion de l'innovation pour atteindre un éventail large d'acteurs, le temps de l'entreprise doit être « économisé » pour la gestion administrative du dossier. Il s'agit d'éviter une lourdeur qui découragerait un grand nombre d'acteurs économiques. **Un chantier spécifique sera engagé sur « l'innovation administrative ».**

Pour garantir en priorité une meilleure participation des PME, il s'agira de trouver les moyens de raccourcir les délais d'élaboration (à la charge de l'entreprise, du Prides et des autres structures) et d'instruction (à la charge de l'administration) des dossiers administratif et financier, et d'identifier des soutiens pour assister ces 2 parties.

## Orientations stratégiques

1. Innovation par les pôles
2. Accompagner toutes les entreprises
3. Economie créative + Méditerranée durable
4. Innovation sociétale et territoriale

## Développer la formation continue

### Le développement des qualifications et des compétences internes.

Le diagnostic, en particulier l'enquête PME, a mis en évidence l'importance du développement des qualifications professionnelles reconnues et des compétences dans les processus d'innovation et d'élévation de la compétitivité des entreprises et des territoires.

Les entreprises de la région doivent donc pouvoir tout à la fois trouver sur le marché du travail les compétences dont elles ont besoin pour leur développement, préserver celles dont elles disposent déjà en interne et investir dans la formation de leurs salariés pour accroître et valoriser leur capital humain. C'est leur responsabilité, leur intérêt.

Il est acquis, bien sûr, que cet enjeu d'un marché du travail optimal se traite d'abord au niveau central de l'Etat avec **la formation initiale**, de l'école à l'enseignement supérieur (université), en passant par l'enseignement secondaire, pour laquelle l'accroissement des ressources publiques affectées au territoire régional est indispensable.

## Accompagner toutes les entreprises dans leur démarche d'innovation Mettre à disposition des ressources pour innover : des compétences

Il se traite également au niveau de l'apprentissage **et de la formation professionnelle continue** des actifs, salariés et personnes privées d'emplois.

Sur l'aspect de l'apprentissage et de la formation professionnelle continue, il s'agit notamment de poursuivre les efforts concertés avec les branches professionnelles et les territoires (COTEFE), pour apporter une réponse structurelle permanente **aux jeunes sortis de l'école sans qualification et autres demandeurs d'emploi**, avec un objectif d'élévation des niveaux de qualification d'une part, et de cohérence avec les mutations économiques régionales, l'évolution des grands flux de création d'emplois selon les secteurs, les territoires, d'autre part.

**Dans l'entreprise individuelle**, où les parties prenantes n'ont que peu de prise, sinon indirectement par leurs différents représentants au sein des structures paritaires de l'emploi et de la formation, il est de la responsabilité directe des chefs d'entreprises de considérer **le développement de la formation continue** des salariés comme un investissement productif dont le retour sur investissement à moyen-long terme est assuré dans le cadre d'une politique de fidélisation intelligente.



Actuellement en région, la formation continue des salariés représente à peine plus de 20% de la masse salariale brute annuelle. C'est très insuffisant face à la mutation technologique, sociale et environnementale que les entreprises et l'économie régionale doivent assumer rapidement. **5, 6, 7 %, voire plus**, constituent des indicateurs qui témoignent d'entreprises installées dans des logiques d'innovation et de développement de long terme, créatrices d'emplois.

## Orientations stratégiques

1. Innovation par les pôles
2. Accompagner toutes les entreprises
3. Economie créative + Méditerranée durable
4. Innovation sociétale et territoriale

## Innovation par les compétences

La **gestion stratégique de l'innovation par les compétences** dans l'entreprise ou les regroupements d'entreprises, pourrait être **suscitée, soutenue et accompagnée** dans le cadre, d'une conférence régionale permanente.

**Cette conférence régionale permanente pourrait avoir comme objectif :**

- d'insuffler un climat d'urgence sur les enjeux liés aux « **démarches compétences** »<sup>22</sup> au sein du management des Entreprises de Taille Intermédiaires<sup>23</sup> et des TPE : accompagnement d'opérations de sensibilisation de dirigeants, des partenaires sociaux et des territoires,
- de renforcer les **études opérationnelles** de terrain, à partir des travaux de l'ORM, sur les enjeux d'anticipation des mutations, de GPEC<sup>24</sup> territoriale, des mobilités professionnelles, de sécurisation des trajectoires professionnelles et de préservation des compétences rares,

## Accompagner toutes les entreprises dans leur démarche d'innovation Mettre à disposition des ressources pour innover : des compétences (suite)

- de coordonner corrélativement le développement massif, à partir des pôles, d'**actions collectives** fortement individualisées de GPEC et de formations nouvelles interentreprises adaptées aux besoins des PME du pôle,
- de mobiliser un **accompagnement individuel** pour toute PME souhaitant s'engager dans une démarche d'investissement dans le développement pluriannuel des compétences de ses salariés,
- d'articuler ces « démarches compétences » avec des enjeux sociaux (prévention sécurité, dialogue social..), environnementaux (gestion économe des ressources, gestion propre des déchets...) et sociétaux (éco-conception, respect des territoires...) tant il est sûr que les processus d'innovation, par les ruptures technologiques ou par les compétences, devront progressivement et inéluctablement s'inscrire dans des stratégies de développement durable,
- de générer des chantiers innovants en termes **d'innovation pédagogique** sur des formations nouvelles adaptées au développement des domaines stratégiques<sup>25</sup> et susceptibles de recevoir via la formation continue des applications expérimentales rapides et significatives<sup>26</sup>.

Une conférence régionale permanente pour l'innovation par les compétences, à créer ?

Ce réseau des réseaux, qui relève de l'innovation sociale et organisationnelle, pourrait regrouper :

- les directions de la Région et de l'Etat, porteuses des stratégies économiques, de formation continue et de cohésion sociale, concernées par un marché de l'emploi dynamique et par la prévention des licenciements comme variable d'ajustement à court terme en période de crise,
- les organisations syndicales salariés et patronales interprofessionnelles ou de branches,
- les directions des Organismes Paritaires Collecteurs Agréés (OPCA) interprofessionnels ou de branches qui, notamment à travers la mutualisation des contributions à la formation des entreprises, développent des services de GPEC, GRH et formation pour leurs adhérents,
- les centres de ressources régionaux emploi-formation-conditions de travail à structures paritaires,
- les têtes de réseaux des organismes de formation professionnelle continue : universités, DAFCO, AFPA, UROF, chambres consulaires, CFA interuniversitaire.

## Orientations stratégiques

1. Innovation par les pôles
2. Accompagner toutes les entreprises
3. Economie créative + Méditerranée durable
4. Innovation sociétale et territoriale

### Plus de visibilité pour le conseil privé

C'est sur cette partie de la Stratégie Régionale de l'Innovation que la complémentarité entre les outils du FEDER et du FSE sera la plus forte.

En outre, il existe un défi particulier à notre région et à son tissu productif constitué essentiellement de PME et TPE : **l'intégration de ressources humaines de haut niveau dans les entreprises.**

L'incitation à l'embauche de jeunes diplômés constitue, à ce titre, un objectif prioritaire. Des dispositifs publics intéressants, favorisant l'innovation notamment par le développement de projets « dormants », peuvent à cet égard être largement développés avec le concours des entreprises : bourses doctorales, doctorants conseils, stages de longue durée, « nouveaux emplois-nouvelles compétences ».

## Accompagner toutes les entreprises dans leur démarche d'innovation Mettre à disposition des ressources pour innover : des compétences (suite)

### Le développement des compétences externes

Le recours au **coaching** sera favorisé, dans une double optique de développement de la compétitivité des organisations, et de gestion du changement induit inéluctablement par une démarche d'innovation.

Une entreprise ne pouvant plus tout maîtriser en interne, elle doit pouvoir s'appuyer également sur une offre de conseil efficace et accessible. **L'offre de conseil privé** en Provence-Alpes-Côte d'Azur, qui représente le 3ème pôle de conseil en France et regroupe plus de 1350 établissements, a besoin d'être plus visible, plus structurée, avec par exemple la création d'un annuaire de services ou d'une place de marché électronique.

L'offre actuelle, trop morcelée, ne permet pas de mobiliser facilement cette offre privée de conseil pour accompagner l'innovation, alors que le niveau de satisfaction des PME par rapport aux aides privées obtenues est entièrement satisfaisant.

Pour améliorer l'articulation avec le Réseau Régional de l'Innovation et la visibilité de l'offre privée, la région soutiendra les initiatives de regroupement de conseils privés à l'innovation. Par ailleurs, le recours aux cabinets de conseil privé sera encouragé dans les appels à projets lancés par le RRI, à l'instar de ceux lancés en 2009 sur l'accompagnement marché et l'accompagnement post-pépinère.

Enfin, pour donner le goût du recours au conseil, **le coût d'accès aux conseils privés** pour les entreprises pourrait également être allégé, grâce à des soutiens publics, en particulier pour le conseil visant à lever des freins à l'innovation, tels que les aspects de gestion des ressources humaines, de définition des business models, de marketing ou de design.



© FING/ Algo

## Orientations stratégiques

1. Innovation par les pôles
2. Accompagner toutes les entreprises
3. Economie créative + Méditerranée durable
4. Innovation sociétale et territoriale

«L'imagination est plus importante que le savoir»

Albert Einstein

**L'une des caractéristiques des structures qui innovent est d'utiliser des méthodes de créativité dans leurs recherches** : prendre le problème à l'envers, procéder par association, analogie ou transposition, envisager la solution idéale et apparemment irréalisable, oser l'idée « folle », risquer l'utopie,... en développant un sentiment positif vis-à-vis de l'échec, en cherchant à croiser les disciplines... **voilà des approches avec lesquelles chacun devrait être familiarisé.**

Diffuser le goût et les méthodes de la créativité et de l'innovation dans l'ensemble de l'économie régionale, auprès des acteurs économiques et au-delà jusqu'au grand public est l'enjeu de ce cinquième volet.

Les actions à mener pour sensibiliser à l'innovation devront s'adapter aux différents publics cibles.

## Accompagner toutes les entreprises dans leur démarche d'innovation Sensibiliser le plus largement à l'innovation

La puissance publique doit accompagner ces entreprises afin qu'elles franchissent le premier pas, **avec la réalisation d'un premier projet innovant** : ce premier projet ne sera peut être pas une innovation de rupture, mais elle doit permettre à l'entreprise de prendre goût à l'innovation, pour évoluer ensuite.

Il s'agit d'un volet essentiel car il doit permettre à terme d'élargir la base d'entreprises innovantes en région.

Une cible prioritaire sera **les TPE et notamment les 100 000 entreprises artisanales<sup>27</sup>** de notre région. A la fois par leur diversité et par leur dynamisme, ces TPE représentent effectivement un gisement d'innovation considérable.

Ces entreprises, pour la plupart, innovent déjà sans le savoir : c'est le cas lorsqu'elles mettent en œuvre de nouveaux procédés ou une nouvelle approche commerciale. Avant de se lancer dans des démarches de recherche et développement lourdes, l'innovation dans ces entreprises peut être simplement de conduire le changement pour intégrer de nouvelles méthodes de gestion (exemple du lean management), de nouveaux outils (notamment issus des Technologies de l'Information et de la Communication), de nouvelles relations avec le client...



## Orientations stratégiques

1. Innovation par les pôles
2. Accompagner toutes les entreprises
3. Economie créative + Méditerranée durable
4. Innovation sociétale et territoriale

## Accompagnement des PME et TPE

« Les Petits déjeuners de l'isolation » - Un concept original pour développer des pratiques innovantes dans l'acte de bâtir ou de rénover, conçu et partagé par l'ensemble des acteurs de la construction.

Face à l'enjeu économique et écologique que revêtent la construction et la rénovation « durable », le Prides Bâtiment Durable Méditerranée (BDM) a souhaité promouvoir l'isolation écologique auprès des entreprises artisanales, en s'appuyant sur le réseau des Chambres de Métiers et de l'Artisanat et les deux organisations professionnelles représentatives du secteur (URCA-PEB, FRB).

Cette action innovante implique l'ensemble des acteurs de la construction dans le cadre convivial d'un petit déjeuner offert à proximité : architectes, maîtres d'ouvrage publics, maîtres d'ouvrage privés, bureaux d'études, maîtres d'œuvre et entreprises artisanales. Elle permet à chacun sans perdre son temps d'augmenter ses connaissances et d'améliorer ses compétences sur un thème bien ciblé, et contribue à tisser des liens entre tous ces acteurs à travers le développement et l'appropriation d'une volonté commune. 31 petits déjeuners sont programmés en 2009 sur l'ensemble du territoire régional.

## Accompagner toutes les entreprises dans leur démarche d'innovation Sensibiliser le plus largement à l'innovation (suite)

Des actions de sensibilisation, d'information et opérations collectives pourront utilement s'appuyer sur les partenaires habituels par typologie d'entreprise :

- Elles pourront être menées par les **CMA-Chambres de Métiers et de l'Artisanat en partenariats avec le RRI**, pour les entreprises artisanales, dans une logique de proximité, à l'occasion de « Petits déjeuners de l'innovation » par exemple, sur le modèle des « Petits déjeuners de l'isolation » conduits par le Prides BDM avec les CMA.

- Elles pourront être menées par le **RREIT - Réseau Régional d'Expertise et d'Innovation Touristique - et les Prides tourisme** pour les entreprises du tourisme, en développant tout un plan d'action d'accompagnement de l'innovation pour les entreprises touristiques, avec notamment le Contrat d'Engagement pour l'Innovation Touristique.

Ces actions concernent également les entreprises relevant du **secteur agricole**. L'innovation dans ce secteur peut concerner les moyens de production, les procédés de transformation, les méthodes de commercialisation, de gestion, les relations avec les clients, notamment dans une optique de consommation durable.

Pour les cibles du monde économique, il y a bien entendu la stimulation à l'innovation des entreprises régionales, entre autres dans les Prides, qui est l'un des objectifs centraux du Réseau Régional de l'Innovation. Ce réseau des acteurs publics de l'accompagnement à l'innovation reprend et généralise, pour cela, des concepts de réseaux d'éveil et d'appui à l'innovation que sont le Réseau de Développement Technologique (RDT) ou le Enterprise Europe Network (EEN).

Cette mission de sensibilisation devra être poursuivie et des membres identifiés du RRI pourront être plus particulièrement investis d'objectifs en terme de sensibilisation et stimulation à l'innovation.

### Le CEIT - Contrat d'Engagement pour l'Innovation Touristique

Prévu au Programme Opérationnel FEDER 2007-2013 (domaine 1.5), le CEIT devra définir et préciser les objectifs et axes prioritaires d'intervention par secteur d'activités touristiques : hébergement, restauration, congrès, séminaires et événementiels, prestations d'activités de loisirs, offices de tourisme, agences réceptives...).

Un appel à projets « Innovation touristique des entreprises touristiques » en direction des professionnels du tourisme et de leurs représentants, sera élaboré et distinguera les modalités d'accompagnement collectives des modalités d'accompagnement individuelles tout en fixant une grille de critères de l'analyse du caractère innovant des projets. Au regard des diverses modalités d'accompagnement existantes dans les collectivités (avances remboursables, apport en ingénierie, subventions, garantie de prêts, capital risque,...), il s'agira de proposer une démarche efficace et simple tout en respectant les compétences et les contraintes juridiques imposées par ce type d'intervention. Le CEIT sera ainsi la pierre angulaire du soutien régional à l'innovation des entreprises touristiques.

## Orientations stratégiques

1. Innovation par les pôles
2. Accompagner toutes les entreprises
3. Economie créative + Méditerranée durable
4. Innovation sociétale et territoriale

## Un spectre large de sensibilisation



Le spectre de cette sensibilisation devrait aussi s'élargir à d'autres cibles :

- pour qu'un changement de culture opère, qu'il s'agisse de la volonté d'entreprendre, du comportement éco responsable ou du goût pour l'innovation, il est bien souvent nécessaire de déployer des actions dès **l'âge scolaire**.

## Accompagner toutes les entreprises dans leur démarche d'innovation Sensibiliser le plus largement à l'innovation (suite)

- les **étudiants** sont également une cible privilégiée si l'on souhaite hausser les contributions à l'innovation. Nombreux sont ceux qui, après les périodes obligées des stages en entreprise, ignorent encore la réalité du monde économique et de sa marche en avant vers l'innovation.

- c'est enfin vers **le grand public** que diverses actions pourraient également être tentées afin d'accroître sa sensibilité aux thèmes de l'innovation.

Pour construire des actions publiques pertinentes sur ce thème, nous nous inspirerons d'expériences existantes, en région ou ailleurs : programmes d'accompagnement du chef d'entreprise, programmes de communication, actions de sensibilisation ou encore, implication des étudiants dans des projets pluridisciplinaires d'innovation à l'image du programme « Création d'un Projet Innovant ».

De très nombreux prix de l'innovation sont organisés dans notre région et devront être articulés au mieux pour donner une bonne lisibilité de l'action « innovation » régionale.

En complément du RRI, plus spécialisé sur les professionnels de l'innovation, le réseau régional de culture scientifique technique et industrielle, composé des universités, organismes de recherche, laboratoires, musées, associations culturelles et touristiques, pourra jouer un rôle particulier : auprès des jeunes et grand public, en suscitant auprès d'eux l'intérêt pour les processus d'innovation et leur démontrant l'importance d'innover face aux grands enjeux de la société et auprès des pôles, en montant des projets de sensibilisation qui abordent l'aspect innovation.

Dès le début des années 80, l'école nationale d'ingénieurs **Centrale Marseille**, anciennement ESIM- Ecole Supérieure des Ingénieurs de Marseille, innovait en proposant un enseignement de la « conception de produits nouveaux », directement inspiré des universités américaines. Cet enseignement, inédit en France, combinait sciences de l'ingénieur, marketing et design industriel.

Aujourd'hui encore Centrale Marseille propose un enseignement innovant en matière de conception de produits industriels, notamment sur la thématique de l'énergétique, en privilégiant une approche systémique, mixant savoirs scientifiques et savoirs relevant du secteur des Sciences Humaine et Sociales.

### CPI - CREATION D'UN PRODUIT INNOVANT

En 2009, pour sa 4ème édition, les étudiants de l'ES-SEC, Centrale Paris et Strate Collège Designers ont, à leur tour, présenté les résultats de leurs travaux sur l'innovation lors du « Trade Show » organisé sur le campus de l'ESSEC en présence des entreprises partenaires. Reprenant un concept né à l'université de Stamford, CPI est un programme interdisciplinaire d'innovation qui fait travailler ensemble des étudiants aux formations complémentaires : gestion, ingénierie et design industriel. 100 heures de cours sur l'innovation, la créativité, le marketing, le design, l'analyse stratégique, 9 mois de travail, un encadrement riche composé d'un tuteur (un professionnel), un référent scientifique (chercheur à Centrale Paris), un référent design (professeur à Strate Collège) et un référent business (consultant de Cap Gemini Consulting) ont permis d'aboutir à la création de produits et de services aux débouchés opérationnels importants.

## Orientations stratégiques

1. Innovation par les pôles
2. Accompagner toutes les entreprises
3. Economie créative + Méditerranée durable
4. Innovation sociétale et territoriale

# S'affirmer sur 2 grandes thématiques différenciatrices

## D'une économie des ressources et des biens à une économie des idées et des solutions ...

L'exercice de la Stratégie Régionale de l'Innovation a contribué à faire émerger 2 thématiques transversales, remarquables et différenciatrices de notre région, qui seront mises en avant pour développer de grands projets structurants et pour rendre notre économie régionale plus visible à l'échelle européenne et mondiale. Il s'agit de :

## *L'économie Créative et l'économie de la Méditerranée durable*

A l'intérieur de ces deux grandes thématiques stratégiques, nous devons identifier les domaines précis sur lesquels nous pouvons établir un réel avantage comparatif en relation avec nos compétences académiques et économiques, mais aussi, et surtout, avec des perspectives « marchés ».

### Etude Technopolis / Sipec Identification de Domaines d'Activité Stratégiques

Dans le cadre de notre diagnostic pour l'innovation, nous avons approfondi la question du positionnement régional par une étude prospective pour identifier des « domaines d'activité stratégiques ».

L'approche originale demandée a consisté à s'appuyer fortement sur nos pôles pour évaluer la pertinence des domaines en terme de socles de compétences technologiques et non-technologiques, les domaines devant par ailleurs correspondre à des enjeux régionaux importants et présenter un réel potentiel d'innovation par les usages. Plusieurs domaines « thématiques », ont ainsi été analysés et identifiés. Ces domaines se retrouvent en partie dans les 2 économies que la région souhaite développer.

Nous nous situons ainsi dans une démarche proche de celle développée par la Commission européenne sur les « marchés porteurs »<sup>28</sup>.

Il s'agit, d'organiser, autour de ces deux thèmes :

des **transferts de connaissances et technologies**<sup>29</sup>,

- des **programmes de formation**,
- des **projets transnationaux** de recherche et développement,
- des évènements remarquables (conventions d'affaires, salons internationaux,...)

et ainsi impulser une **dynamique économique** pour :

- développer une **image de marque économique et d'innovation** percutante et claire qui permette de promouvoir les atouts et savoir-faire innovants régionaux sur notre territoire, au niveau national et international,
- développer des **alliances commerciales** à l'échelle internationale, pour la distribution de produits, procédés et services innovants,
- positionner notre région sur le marché des investissements, des connaissances et des compétences de haut niveau, **pour capter des investissements et des talents** étrangers.

## Orientations stratégiques

1. Innovation par les pôles
2. Accompagner toutes les entreprises
3. Economie créative + Méditerranée durable
4. Innovation sociétale et territoriale

### Une économie des idées, des savoirs, des échanges

« **L'économie créative** » est une nouvelle réalité qui assemble différents secteurs d'activités économiques et culturels fondés sur les talents, l'imagination, la création et les ressources individuelles et collectives de ses acteurs.

Elle traduit la valeur et la richesse extraordinaire produites par la créativité : régénération urbaine, lien social, image, attractivité, tourisme et... revitalisation de l'économie traditionnelle.

*Institut des Deux Rives, « think tank » fondé par Georges Viala*

**C'est une économie que nous souhaitons mettre en lumière dans notre région.**



**S'affirmer sur 2 grandes thématiques différenciatrices**

## L'économie Créative : révéler la force créative de notre région

**Parce que c'est ICI,**

Cette économie en région s'appuie sur nos atouts culturels et multiculturels (point de convergence des cultures du nord et du sud), nos atouts humains et sociaux, notre patrimoine naturel, nos technologies numériques, notre recherche académique en sciences humaines et sociales ... Une **force créative** qu'il faut encore renforcer et rendre visible en organisant ses acteurs et en soutenant ses initiatives.

**et MAINTENANT,**

L'économie du 21ème siècle est celle des idées, des savoirs, des échanges et nous avons les ressources pour être des acteurs de premier rang et « surfer » sur ce nouveau paradigme. Si l'« économie créative » ne constitue pas un « secteur » dans le sens économique classique du terme et n'est donc pas couverte par des analyses sectorielles spécifiques, son activité croît plus vite que les autres secteurs de l'économie et couvre, notamment dans notre région, un nombre d'emploi considérable<sup>30</sup>, regroupant plusieurs grandes entreprises et **plus de 20 000 TPE.**



Il s'agit, sur cette base forte de nourrir l'ambition d'être reconnue comme **la région de l'innovation et de la créativité**, à l'échelle internationale.

Aussi, dans le contexte actuel de crise, il faut rappeler que la plupart des entreprises de l'économie créative est, par ailleurs, peu « délocalisable » et que ce secteur a un effet d'entraînement important sur les secteurs plus traditionnels tels que le commerce, le tourisme ou l'hôtellerie.

Elle répond en ce sens à des préoccupations régionales fortes de maintien de son économie traditionnelle et de l'ancrage territorial de ses activités.

## Orientations stratégiques

1. Innovation par les pôles
2. Accompagner toutes les entreprises
3. Economie créative + Méditerranée durable
4. Innovation sociétale et territoriale

### Une communauté d'acteurs à structurer

#### Pôle ICI - Industrie de la Créativité et de l'Innovation diffuseur de pratiques créatives

L'activité du pôle ICI se positionne de façon transversale aux activités des autres pôles.

Il encourage des développements basés sur de nouveaux assemblages de technologies et de concepts. Ce pôle regroupe notamment des entreprises dont les activités concernent les nouvelles scénographies et les nouvelles représentations de l'homme dans son environnement numérique comme : les espaces urbains et la relation ville/usager, le nouveau marketing, les espaces à vivre et à travailler, les parcs d'attraction, l'évènementiel et la diffusion de l'information et de la formation.

Ce pôle pourrait jouer un rôle de catalyseur dans le développement des pratiques créatives, des projets transversaux et des collaborations avec d'autres groupes créatifs similaires à l'international.

## S'affirmer sur 2 grandes thématiques différenciatrices

### L'économie Créative : révéler la force créative de notre région (suite)



© FING/ Algo

#### Structurer une communauté d'acteurs pour l'économie créative

Les innovateurs de tous types, qu'ils soient sociaux ou numériques, du secteur public ou des entreprises privées, anciens et nouveaux, de l'urbain ou du rural, chercheurs ou praticiens de terrain et animateurs associatifs, doivent travailler en réseaux pour faire converger leurs efforts vers des produits et services de l'économie créative. Pour cela la région facilitera l'échange des pratiques les plus innovantes dans le cadre de réseaux pluridisciplinaires.

Elle s'appuiera en priorité sur de nombreux Prides pour faire travailler ensemble des univers de l'entreprise, associatifs, culturels, scientifiques et technologiques au service de la créativité et de l'innovation :

- le pôle mondial Solutions Communicantes Sécurisées et ses développements autour des usages numériques,
- Industrie de la Créativité et de l'Innovation,
- Optitec – partie maîtrise de la lumière et du son,
- Artemis – matériaux innovants,
- Pôle Sud Image - audiovisuel,

Et sur les pôles :

- Patrimoine et cultures, Livres et disques, Mode,
- Services à la personne, Art de vivre en Provence,
- Parfums Arôme Saveurs Senteurs,
- Carac'terres – tourisme solidaire de territoire,
- Tourisme d'affaires et congrès, etc...

**Un groupe de travail, de type « think tank »<sup>31</sup>** régional sur la créativité, alimenté par les travaux des Prides et des réseaux pluridisciplinaires, s'attachera à faire rayonner cette économie créative en région et à l'international et à mettre notre capital humain en situation créative.

Pour cela, nous encouragerons la participation de ce groupe de travail à des groupes de réflexion au niveau méditerranéen et international et, par exemple, le lancement d'« **ateliers de la créativité** », qui pourraient être à l'image des ateliers de l'IMÉRA ou de l'ENSCI « designer en résidence » (voir encadrés)

## Orientations stratégiques

1. Innovation par les pôles
2. Accompagner toutes les entreprises
3. Economie créative + Méditerranée durable
4. Innovation sociétale et territoriale

S'affirmer sur 2 grandes thématiques différenciatrices

## L'économie Créative : révéler la force créative de notre région (suite)

### Un fort potentiel de développement dans la création numérique

#### Développer de nouvelles compétences

Que ce soit pour imaginer des espaces intelligents, des environnements communicants ou des urbanismes repensés, de nouveaux croisements de compétence sont nécessaires.

En partenariat avec les écoles et le monde universitaire, la Région souhaite susciter le développement d'une nouvelle génération de designers, de sociologues, d'artistes, d'ingénieurs sociaux et numériques qui trouveront ensemble des réponses pragmatiques aux grands enjeux de société et aux situations quotidiennes, notamment la réduction des discriminations et l'égalité des chances.



#### Développer la création numérique

Les plus forts potentiels de **développement de cette économie créative** dans notre région se situent à la croisée de la création culturelle et des technologies avancées, notamment dans le domaine de la **création numérique**.

L'évolution des activités de certains laboratoires, centres de recherche et d'expérimentation<sup>32</sup> de l'économie culturelle témoignent de bouleversements, mais aussi des perspectives offertes à **la création artistique par les nouvelles technologies** : les arts numériques.

La Région souhaite mettre en lumière les innovations issues des rencontres des arts numériques et des arts culturels et favoriser la naissance de « jeunes pousses » issues de ces laboratoires de recherche.

Le potentiel de **valorisation économique** de cette création numérique repose sur plusieurs marchés porteurs, mis en évidence dans notre étude prospective :



la production audio-visuelle, le multimédia-jeux vidéo nouveaux médias dont les technologies mobiles, l'e-tourisme de loisirs et d'affaires, l'e-formation, la communication sur le développement durable.

#### Le pôle média de la Belle de Mai - unique en France

120 000m<sup>2</sup> dédiés aux esprits créatifs, audiovisuel et multimédia : incubateur thématique, studios de tournage, bureaux, locaux techniques pour les producteurs.

Des moyens pour développer un multimédia éducatif et culturel : écriture interactive, animation 3D, films d'animation, son numérique, outils nomades, contenus ludo-éducatifs.

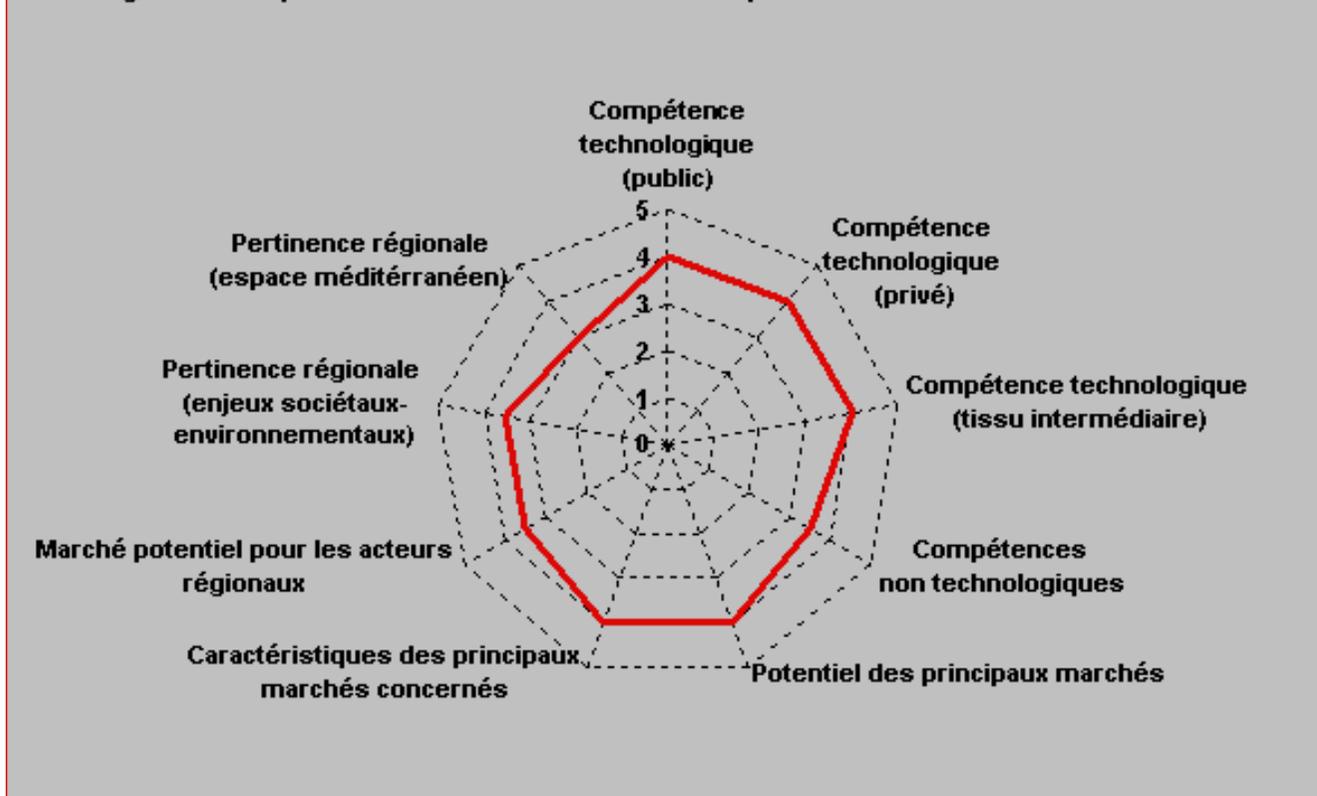
## Orientations stratégiques

1. Innovation par les pôles
2. Accompagner toutes les entreprises
3. Economie créative + Méditerranée durable
4. Innovation sociétale et territoriale

S'affirmer sur **2 grandes thématiques différenciatrices**

## L'économie Créative : révéler la force créative de notre région (suite)

### Technologies numériques et industries du contenu numérique



### Légende

#### Compétence technologique (tissu intermédiaire)

Cette note doit rendre compte à la fois de la densité du tissu intermédiaire et de sa dynamique : Existe-t-il déjà des projets dans le domaine témoignant d'une dynamique résiliente, de partenariat, etc?

#### Compétences non technologiques

cf compétences technologiques

#### Potentiel des principaux marchés

Les segments de marché concernés par le DAS - Domaines d'Activités Stratégiques - sont-ils croissants, sont-ils des domaines d'avenir? Avec quel degré de certitude / quels risques de ne pas tenir ses promesses ?

#### Caractéristiques des principaux marchés concernés

Les segments de marché concernés par le DAS se prêtent-ils à des expérimentations par l'usage à forte visibilité et permettant un réel apprentissage (retour vers la R&D)?

#### Marché potentiel pour les acteurs régionaux

Les compétences technologiques et non technologiques, sont-elles cohérentes avec les principaux marchés identifiés ?

#### Pertinence régionale (enjeux sociétaux-environnementaux)

Le DAS répond-il à des enjeux sociétaux environnementaux importants en PACA?

#### Pertinence régionale (espace méditerranéen)

Le DAS s'inscrit-il ou pourrait-il profiter d'une dynamique méditerranéenne? La région du fait de son positionnement «espace méditerranéen» a-t-elle des atouts lui permettant de se différencier des autres territoires (concurrents ou partenaires) ?

Parmi les **projets de plateformes** existants, ou en émergence, certains pourront se développer au service de l'économie créative. Ces plateformes devront intégrer des outils de veille sur les normes numériques pour assurer des développements exploitables, voire anticiper et définir des normes.

La participation à l'Institut Européen d'Innovation et de Technologie<sup>33</sup> sur l'**Internet du futur**, plateforme internationale, contribuera aussi au développement de la connaissance et des partenariats recherche-entreprise dans ce domaine.

## Orientations stratégiques

1. Innovation par les pôles
2. Accompagner toutes les entreprises
3. Economie créative + Méditerranée durable
4. Innovation sociétale et territoriale

*S'appuyer sur la dynamique Marseille-Provence 2013, creuset d'innovation*

Marseille-Provence 2013, Capitale Européenne de la Culture, est une formidable occasion de mobiliser et de fédérer notre territoire pour le développement de l'économie créative régionale tout en lui apportant une visibilité internationale.

Avec 100 millions d'euros de budget sur quatre ans, le programme repose sur « Les ateliers de l'Euro-méditerranée » et au-delà sur un ensemble d'actions qui visent à faire de Marseille-Provence une plateforme européenne de coopération culturelle avec les acteurs et les pays d'Europe et de Méditerranée dans toutes les disciplines artistiques et culturelles. Il s'agit de créer de 200 à 250 ateliers au sein des associations, entreprises, laboratoires, écoles et institutions culturelles du territoire de Marseille-Provence et de continuer d'innover en matière de création, de production, de diffusion et de médiation.



**Nouveau bâtiment du Fonds Régional d'Art Contemporain**

**S'affirmer sur 2 grandes thématiques différenciatrices**

## L'économie Créative : révéler la force créative de notre région (suite)

*Accueillir l'innovation et susciter l'expérimentation*

Un creuset d'innovations, c'est aussi une communauté de personnes qui peuvent se rencontrer facilement, au sein de lieux propices aux échanges et à l'innovation. Que ce soit dans un campus, sur une technopole, une plateforme ou dans « une cantine », il s'agit d'encourager la création de lieux collaboratifs, de fertilisation croisée, de métissage des projets, des espaces de travail collaboratifs, de prototypages, de tests et de diffusion de projets innovants.

Les atouts culturels et multiculturels pourront à ce titre être développés au travers de quelques projets emblématiques, porteurs d'une image forte d'innovation multiculturelle.



### La Cantine

**Le lieu collaboratif du Silicon Sentier - Paris**

La Cantine est le premier espace de travail collaboratif en réseau (« co-working space ») en Ile de France, relié à d'autres structures en France, en région et à l'étranger (San Francisco, Barcelone, Sao Paulo, ...).

Ce lieu, entièrement conçu pour le travail collaboratif, facilite les coopérations fluides. De plus, la Cantine s'ouvre aux réseaux français et internationaux qu'ils soient des lieux de co-working, des plateformes artistiques, des lieux alternatifs, des pôles de compétitivité, des laboratoires de recherches spécialisés, des écoles ou des universités.

La cantine a pour but de faire se croiser des mondes qui travaillent dans des lieux éclatés afin de mutualiser les moyens et les compétences entre développeurs, entrepreneurs, usagers, artistes, chercheurs et étudiants. C'est donc un lieu de rencontre, d'informations, d'échange et de complémentarité entre des acteurs éclatés axés sur l'intelligence collective.

## Orientations stratégiques

1. Innovation par les pôles
2. Accompagner toutes les entreprises
3. Economie créative + Méditerranée durable
4. Innovation sociétale et territoriale

### Innover pour bien vivre dans le bassin méditerranéen

Innover pour une qualité de vie méditerranéenne, c'est l'objectif de cette thématique originale qui veut explorer les potentiels d'innovation sur les questions sociétales, économiques et scientifiques pour répondre aux enjeux d'un développement durable du bassin méditerranéen.

Ces potentiels d'innovation concernent à la fois les énergies durables, les transports et la logistique, le bâtiment durable et l'écologie urbaine, la gestion des risques et des ressources des écosystèmes méditerranéens, l'alimentation-santé méditerranéenne, le tourisme et les échanges, tous les champs d'investigation qui s'attachent à **trouver des solutions** aux problématiques actuelles de déplacement, de réduction des consommations d'énergies et de ressources naturelles, de vieillissement de la population, de migrations et d'urbanisation, de changement climatique et de risques naturels.

## S'affirmer sur 2 grandes thématiques différenciatrices Méditerranée Durable : des leviers pour un positionnement mondial



Centre Régional pour la Méditerranée

Pour cette ambition « Méditerranée Durable », qui est en fait un raccourci pour évoquer une **économie de solutions pour le bien-vivre de tous dans le bassin méditerranéen**, il ne s'agit pas tant d'être reconnu comme LA Région qui innove sur ces sujets, car nous partageons cet espace avec d'autres grandes régions qui développent également des programmes ambitieux sur ces questions sociétales, économiques et scientifiques, mais bien de se positionner comme la région qui intègre et assemble puis diffuse ces innovations, contributrices aux **défis de durabilité du bassin méditerranéen**, dans une approche géopolitique.

Cette orientation doit certes permettre de diffuser l'innovation dans le bassin méditerranéen, mais doit également, dans un souci de vitalité économique et académique, permettre de construire un avantage compétitif pour nos entreprises au niveau mondial. En effet, en capitalisant sur les conditions particulières qui prévalent sur la Méditerranée (écosystème contraint, densité de population, ensoleillement...), les solutions développées pourront ensuite être exportées dans d'autres régions du monde, confrontées à des problèmes semblables.

## Orientations stratégiques

1. Innovation par les pôles
2. Accompagner toutes les entreprises
3. Economie créative + Méditerranée durable
4. Innovation sociétale et territoriale

### 7 domaines stratégiques à approfondir

De l'étude prospective sur les domaines d'activité stratégiques, il ressort plusieurs thématiques qui viennent alimenter l'ambition de « Méditerranée Durable », il s'agit des domaines suivants :

- **le bâtiment durable et l'écologie urbaine** : le développement des marchés de l'éco-construction-rénovation de l'habitat particulier, l'éco-construction et rénovation HQE des infrastructures et bâtiments publics, l'utilisation de biomatériaux, l'aménagement de sites d'entreprises, la ville et le quartier durable et la ville créative<sup>34</sup> constituent les composantes d'une approche renouvelée de l'urbanisation méditerranéenne.

- **l'alimentation-santé méditerranéenne**, avec les marchés des aliments à haute qualité nutritionnelle, les produits alimentaires intermédiaires naturels, la prévention des pathologies et l'accompagnement du vieillissement, en s'appuyant sur la qualité de la recherche en nutrition-métabolisme. Egalement le développement de la traçabilité et le marché de la sécurité alimentaire.

## S'affirmer sur 2 grandes thématiques différenciatrices

### Méditerranée Durable :

### des leviers pour un positionnement mondial (suite)

- **le transport et la mobilité durable**, orienté vers l'éco-conception ou véhicules propres<sup>35</sup>, les transports intelligents<sup>36</sup>, les solutions multimodales de transport et logistique de marchandises.

- **la gestion des risques**, visant la sécurité maritime, la protection sur infrastructures critiques, les communications sécurisées, la sécurité des transports de masse, la prévention des risques naturels – inondations et incendies et la prévention des risques technologiques.

Nous approfondirons, en plus de ces 4 domaines déjà analysés dans l'étude, les 3 domaines suivants :

- **Les énergies nouvelles**, le solaire thermique et photovoltaïque, la biomasse agricole et marine<sup>37</sup> et la fusion.

- **La gestion des ressources des éco-systèmes méditerranéens**, en particulier ses marchés liés à la préservation de la ressource eau, la gestion forestière, la dépollution de la mer, la biomasse marine<sup>38</sup>, l'agriculture durable méditerranéenne, la création de trames vertes et bleues et le tourisme durable.

- **Les technologies numériques appliquées au développement durable** : composants et systèmes électroniques à basse consommation, éco-conception dans la filière TIC, systèmes complexes de gestion appliquée aux réseaux d'énergie, au bâtiment intelligent, à l'environnement.

Sur ces 7 domaines stratégiques, il s'agit de **structurer et renforcer nos savoir-faire innovants**, qu'ils soient technologiques, industriels, scientifiques ou sociologiques, et **valoriser nos compétences à l'échelle méditerranéenne**. Ces domaines serviront de clés de lecture pour évaluer l'importance stratégique des projets proposés par les acteurs de l'innovation.

Nous envisageons, pour atteindre ces objectifs, des actions telles que :

- **le renforcement de la valorisation** ; la recherche académique et privée sont, en effet, particulièrement bien dotés sur ces domaines en région et il faut réussir à convertir plus efficacement et plus rapidement le produit de ces recherches en résultats commerciaux,

- **l'encouragement aux échanges entre laboratoires**, car des briques de recherche issues de différents laboratoires mériteraient d'être assemblées pour multiplier les opportunités d'innovation,

- **la mobilisation des pôles**, car la plupart des 29 Prides sont potentiellement contributeurs aux projets innovants pour la « Méditerranée durable »,

- **une communication forte**, en mettant en lumière, dans les opérations de communication, les projets qui participent au renforcement de cette ambition,

et des actions adaptées en fonction de besoins spécifiques de ces 7 domaines.

## Orientations stratégiques

1. Innovation par les pôles
2. Accompagner toutes les entreprises
3. Economie créative + Méditerranée durable
4. Innovation sociétale et territoriale

### Développer un « partenariat innovation euroméditerranéen »

L'objectif d'échanges et de diffusion de l'innovation dans le bassin méditerranéen, est une priorité. Pour contribuer à cet objectif nous souhaitons encourager un « partenariat orienté innovation » entre PME, laboratoires de recherche, universités, écoles, des régions du bassin méditerranéen.

Pour les entreprises, cette démarche vise à privilégier, sur les Domaines d'Activités Stratégiques et sur des projets innovants, des rapprochements entre des PME régionales et d'autres régions méditerranéennes. Les objectifs de ces rapprochements sont d'instaurer des relations partenariales et la diffusion de « bonnes pratiques pour innover », dans le cadre d'un rapport personnalisé et scellé par l'aspect humain entre professionnels du même domaine.

**Le développement de ce « partenariat innovation » pourra s'appuyer :**



## S'affirmer sur 2 grandes thématiques différenciatrices

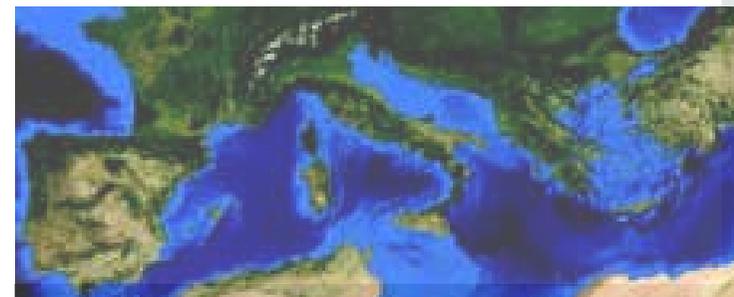
### Méditerranée Durable :

### des leviers pour un positionnement mondial (suite)

- sur les **réseaux d'entreprises** de type clusters qui sont des « accélérateurs » de partenariats entre entreprises, mais aussi sur les laboratoires de recherche et les centres de formation. Ces projets de coopération inter-clusters seront encouragés, notamment dans le cadre des Domaines d'Activités Stratégiques régionaux.

- sur les nombreux **réseaux euro méditerranéens de coopérations économiques**<sup>39</sup> présents en Provence-Alpes-Côte d'Azur. Ces réseaux sont déjà mobilisés ensemble, annuellement, lors de La Semaine Economique de la Méditerranée, dont l'innovation est une composante clé de la programmation. Dans le même esprit de partenariat, la thématique « Méditerranée Durable » devrait constituer le cœur d'un partenariat inter-réseaux de ces réseaux de coopération, avec un axe fort « innovation ».

- sur un contexte favorable à l'intensification des échanges et du partenariat sur le bassin Méditerranéen : Union pour la Méditerranée, territoires et réseaux de coopération développés par la Région, dispositifs de mobilité étudiante... **Le « partenariat innovation » sera promu dans ces différents lieux de coopération.**



### Le « compagnonnage industriel » une initiative intéressante qui nous inspire

Le compagnonnage industriel est un concept existant qui porte ses fruits.

Ce dispositif de rapprochement de PMI, sur des territoires différents, se veut complémentaire des méthodologies de rapprochement traditionnelles, ces dernières s'orientant le plus souvent dans les faits vers la relation entre client et fournisseur, ou bien, entre porteur de projet au Sud et investisseur potentiel du Nord.

Le compagnonnage industriel s'en différencie, il permet, par la rencontre et le dialogue à propos des métiers exercés par les responsables de Petites et Moyennes Industries d'horizons différents, de définir un projet commun, d'échanger des savoir-faire industriels avec des ouvertures sur les marchés locaux, et de conjuguer leurs efforts pour conquérir ensemble des marchés internationaux. Ces alliances d'entreprises, à vocation technique, technologique ou managériale préparent le plus souvent, dans une seconde étape, des partenariats financiers.

## Orientations stratégiques

1. Innovation par les pôles
2. Accompagner toutes les entreprises
3. Economie créative + Méditerranée durable
4. Innovation sociétale et territoriale

### Capter des grands projets et de grands équipements

Force est de constater que si la région dispose d'un des meilleurs niveaux de recherche, à l'échelle nationale, et couvre par cette recherche un très large spectre de domaines, ces travaux sont insuffisamment visibles et ils ne sont pas non plus assez mis en valeur pour capter de grands projets, de grands équipements, des équipes complémentaires de recherche, qui catalyseraient les fruits de ces recherches et l'innovation.

« Méditerranée Durable » porte donc une triple ambition quand au renforcement des ressources de R&D et à leur rayonnement :



## S'affirmer sur 2 grandes thématiques différenciatrices Méditerranée Durable : des leviers pour un positionnement mondial (suite)

- **identifier les grands équipements et grands projets existants** sur le territoire qui participent aux thèmes de recherche identifiés dans les domaines d'activité stratégiques et organiser **des actions de mise en valeur** à l'échelle régionale<sup>40</sup> et surtout euroméditerranéenne, voire internationale.

- des équipements en exploitation comme les plateformes Ibis, ANTARES – le plus grand détecteur de neutrinos de l'hémisphère nord, biomasse, le cancéropôle, des outils de simulations, des observatoires seront ainsi recensés,

- les projets en cours, à l'image de MOOSE, Navire du futur, déesse (navette maritime pour les grandes agglomérations portuaires), le Port du Futur, ...

- et également les grands projets territoriaux, tels que la Technopôle de la mer, la Vallée des Energies Nouvelles, l'Eco-Vallée de la Plaine du Var (illustration page suivante), le pôle risque et environnement de l'Arbois, etc, qui sont porteurs et catalyseurs de solutions innovantes pour répondre aux défis de durabilité de notre territoire méditerranéen.



### MOOSE : Mediterranean Ocean Observation multi-Sites on Environment

Devant la nécessité de développer et de renforcer les observatoires marins en Mer Méditerranée, le projet MOOSE « Mediterranean Ocean Observation multi-Sites on Environment » (supporté par l'INSU) se veut un projet fédérateur des communautés hauturières et côtières désireuses de développer une stratégie d'observation coordonnée et cohérente.

Le workshop MOOSE a pour objectif de définir la structure et les objectifs scientifiques d'un système multi-sites et intégré pour l'observation des changements en Mer Méditerranée nord-occidentale induits par les pressions anthropiques et le changement climatique. Cette réflexion est destinée à dimensionner le volet d'observation pérenne sur cette zone dans le cadre du Chantier Méditerranée.

## Orientations stratégiques

1. Innovation par les pôles
2. Accompagner toutes les entreprises
3. Economie créative + Méditerranée durable
4. Innovation sociétale et territoriale

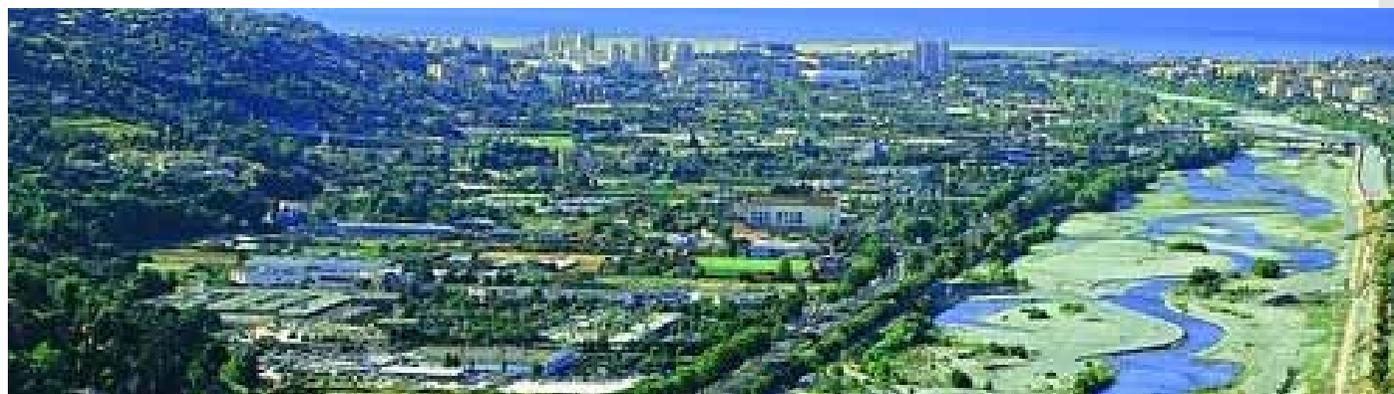
### Répondre à de grands appels à projets européens

- identifier les grands appels à projets nationaux, européens et internationaux, comme nous avons su le faire pour ITER, pour développer de nouveaux grands équipements de recherche et attirer des « pointures » dans nos laboratoires. Nous privilégierons un **système de veille active** pour assurer à la fois l'identification et le montage de ces grands dossiers, à l'instar de nos candidatures à l'IET Energie ou pour GMES, et autres programmes de coopération territoriaux, programme CIP ...

#### GMES Global Monitoring on Environment and Sécurité

L'Union Européenne a lancé une initiative GMES (Global Monitoring on Environment and Security) qui vise à développer de nouvelles solutions d'observation de la Terre, que ce soit pour la protection de l'environnement ou des hommes. La Méditerranée fournit un terrain d'expérimentation absolument unique : les premiers projets ont été initiés par le pôle Risques, et c'est une opportunité pour développer des solutions très innovantes.

## S'affirmer sur 2 grandes thématiques différenciatrices Méditerranée Durable : des leviers pour un positionnement mondial (suite)



La Plaine du Var, à l'entrée de Nice, accueille le **projet ECO-Vallée** de grande envergure qui s'inscrit dans une démarche d'exemplarité en matière d'aménagement durable du territoire : respect du site naturel, constructions HQE.

Un Etablissement Public d'Aménagement a été mis en place en 2008 pour gérer cette Opération d'Intérêt National qui s'étend sur un périmètre de 10 000 hectares représentant un potentiel de 3 millions m<sup>2</sup> constructibles, dont 50% de bureaux et entreprises. Les premières constructions sont attendues dès 2012 pour une réalisation qui devrait s'étaler sur une trentaine d'années, et créer à terme, un gisement de 50 000 emplois. Les perspectives d'aménagement allient **mixité des fonctions et qualité urbaine en s'adaptant aux modes de vie futurs** : mise en valeur du paysage, mixité des fonctions socio-économiques, intégration des modes de transport alternatif.

Tout est mis en œuvre également pour **accueillir une nouvelle génération d'entreprises issues du Green Business**, à l'instar de Zelya Energy, cabinet parisien spécialiste de l'énergie, qui y a créé un pôle d'expertise sur l'énergie et les ressources renouvelables.

## Orientations stratégiques

1. Innovation par les pôles
2. Accompagner toutes les entreprises
3. Economie créative + Méditerranée durable
4. Innovation sociétale et territoriale

développer un  
environnement favorable

### L'IMéRA Institut Méditerranéen de Recherches Avancées

L'IMéRA est aujourd'hui une association qui regroupe les trois universités d'Aix-Marseille et le CNRS.

Les Instituts d'Etudes Avancées sont des structures originales dont le but est le développement de la recherche par l'accueil sur un même site de chercheurs, enseignants-chercheurs ou intellectuels de renommée internationale.

Ces Instituts ont trois fonctions principales : susciter la création grâce à des séjours prolongés, permettre la fécondation des recherches par des croisements spontanés de questionnements, internationaliser les domaines de recherche grâce à des invitations multilatérales.

## S'affirmer sur 2 grandes thématiques différenciatrices Méditerranée Durable : des leviers pour un positionnement mondial (suite)



• enfin, il s'agit de développer un environnement favorable à ces grands projets et à la dynamique d'innovation en développant les compétences liées aux domaines identifiés pour la « Méditerranée Durable ».

- Par le développement de nouvelles formations, telle l'initiative de l'Institut Régional de Formation à l'Environnement et au développement durable (IRFEDD), mais aussi Thétis, de nouveaux masters, des projets d'universités méditerranéennes,...

- Par des initiatives telles que l'IMéRA

Accompagner la montée en puissance de l'Institut Régional pour la Formation à l'Environnement et au Développement Durable - IRFEDD

Des acteurs publics (collectivités territoriales et réseaux consulaires, des acteurs économiques privés («green» PRIDES et éco entreprises) ainsi que des acteurs associatifs et centres de ressources et d'expertises se sont constitués en Société Coopérative d'Intérêt Collectif avec le projet stratégique de contribuer à satisfaire les besoins en compétences liés au développement de l'économie verte.

Autour de ce pacte opérationnel inédit de sociétaires (opérant sur le marché mais poursuivant des objectifs non lucratifs et d'intérêt collectif), appuyé par un conseil d'orientation stratégique réunissant notamment les ministères régaliens concernés, les partenaires sociaux, les Universités et un conseil scientifique, l'Institut contribuera notamment au développement régulier d'une offre de formation adaptée et innovante, à la diffusion des savoirs et savoir-faire, au rayonnement et à l'attractivité régionale dans un secteur d'avenir pour l'économie régionale. Il sera aussi le bras armé d'un projet Européen Med «Développement des Compétences des Entreprises Vertes » dont la Région est chef de file en partenariat avec l'Italie, la Grèce et l'Espagne.

## Orientations stratégiques

1. Innovation par les pôles
2. Accompagner toutes les entreprises
3. Economie créative + Méditerranée durable
4. Innovation sociétale et territoriale

# S'inscrire dans une perspective d'innovation sociétale et territoriale

**Notre objectif est d'ouvrir le concept d'innovation.**

L'innovation développée depuis une vingtaine d'années s'est concentrée dans le domaine technologique. La prochaine décennie portera également ses efforts sur l'**innovation sociale et sociétale**.

La région et l'Europe toute entière, doivent faire face à des défis sans précédents, population vieillissante, chômage des jeunes, problèmes urbains et, de façon plus globale, mondialisation, changement climatique, augmentation de la pauvreté.

Si les propriétaires des entreprises innovent en vue d'un profit, d'un retour sur investissement financier, la société, dans toutes ses composantes, y compris les parties prenantes des entreprises, doit également, **innover pour un retour « social écologique »**, qui constituera très certainement in fine une externalité positive pour les entreprises.



**Innover pour un  
retour social écologique**

## Orientations stratégiques

1. Innovation par les pôles
2. Accompagner toutes les entreprises
3. Economie créative + Méditerranée durable
4. Innovation sociétale et territoriale

### La RSE un levier pour l'innovation

La Responsabilité Sociale et Environnementale - RSE - est une culture d'entreprise, une méthode de management globale de l'activité économique.

Elle peut et doit être mise en œuvre dans les entreprises afin de contribuer à leurs performances globales, et notamment à l'amélioration de la qualité environnementale des produits et des process de production et de commercialisation, à l'amélioration de la qualité des emplois et des conditions de travail, à l'évolution

Le pôle EA-Eco-entreprises a lancé une action collective RSE pour ses éco-entreprises. Le projet vise à :

- bénéficier des réflexions internationales sur la RSE,
- anticiper sur les futures recommandations de la norme ISO 26000,
- exprimer un avis sur le futur document,
- effectuer une veille sur les bonnes pratiques et l'approche RSE

Le projet comprend : réunions d'échanges et de retours d'expériences sur l'ISO 26000 et la RSE, module de sensibilisation à la RSE, ateliers thématiques, plateforme collaborative Internet, manifestation de restitution et de valorisation de l'ensemble des travaux.

## S'inscrire dans une perspective d'innovation sociétale et territoriale Encourager la Responsabilité Sociétale des Entreprises



professionnelle des salariés en termes de compétences et de rémunération, à la protection de l'environnement et de la cohésion sociale du territoire dans lequel elle intervient.

En ce sens, **la RSE<sup>41</sup> représente un levier pour l'innovation** et le développement au service d'une compétitivité à long terme de l'activité économique régionale.

Facteur d'attractivité, la RSE permet de travailler sur la non discrimination et l'égalité homme femme. L'égalité professionnelle présente en effet trois enjeux : celui de la démocratie car la non discrimination procède de l'égalité de tous les êtres humains, celui de l'économie car les flux de migration et la mixité permanente imposent aux entreprises de travailler sur la diversité pour être compétitives, enfin un enjeu sociétal puisque l'égalité professionnelle est liée au partage du temps plus équilibré entre temps professionnel et temps privé, pour les femmes et les hommes.

Ainsi, en lien avec les orientations et dispositifs visant à renforcer et accompagner les dynamiques d'innovation dans les pôles (orientation n°1) et plus largement dans toutes les entreprises (orientation n°2), il s'agira donc d'**intégrer la culture RSE** dans tous les projets de développement créateurs d'emplois faisant l'objet d'un soutien public à leur mise en œuvre.

C'est dans cet esprit que les acteurs publics et les partenaires sociaux, qui conduisent régulièrement des négociations et actent des accords en ce sens<sup>42</sup>, souhaitent multiplier des actions exemplaires, qui ont fait la preuve de leur intérêt et de leur faisabilité, visant à accompagner collectivement ou individuellement les entreprises s'engageant dans une telle démarche.

**L'appel à projets RSE**, lancé par la Région, fin 2008, auprès des pôles et des partenaires sociaux dans les branches professionnelles, à partir duquel plusieurs actions collectives sont aujourd'hui engagées, pourra faire l'objet en 2010 d'**une première évaluation, d'une capitalisation des expériences positives en vue d'une amplification et d'un transfert des bonnes pratiques**. La Région fera, pour ce qui la concerne, de la prise en compte effective de cette exigence un enjeu incontournable de son évaluation de l'action globale de la gouvernance des Prides.

Un **dispositif partagé<sup>43</sup>** d'observation et d'évaluation des actions de RSE sera mis en place avec la vocation, à terme, de devenir un centre de ressources ou agence partenariale de développement de la RSE dans les entreprises.

## Orientations stratégiques

1. Innovation par les pôles
2. Accompagner toutes les entreprises
3. Economie créative + Méditerranée durable
4. Innovation sociétale et territoriale

**L'innovation est une dynamique collective, que les politiques publiques doivent impulser ...**

Que ce soit l'Etat (Grenelle de l'Environnement, ADEME, réglementations...), la Région (Agenda 21 régional et dans les lycées, AGIR,...), ou les collectivités locales (Agenda 21 territoriaux), les pouvoirs publics font de l'urgence environnementale et de la responsabilité sociétale, deux de leurs priorités et **innovent dans leurs politiques publiques** pour réduire l'impact environnemental de notre société et s'orienter vers un développement durable. Nous intégrons pleinement cette voie d'innovation sociétale dans notre Stratégie Régionale de l'Innovation.

### Programme global AGIR Action Globale Innovante pour la Région,

AGIR est un fond d'innovation et d'expérimentation visant à introduire l'enjeu énergétique dans toutes les politiques régionales. Il « doit permettre, par l'innovation, de faire évoluer les processus et les comportements, de faire autrement pour faire mieux » (extrait de la charte d'engagement AGIR).

En plus du financement de projets exemplaires (bâtiments basse consommation pour les collectivités locales, aménagement de coopératives agricoles exemplaires, éco gîtes,...), AGIR, c'est aussi des emplois nouveaux sur les technologies « vertes », le soutien des PRIDES verts (Bâtiments Durables Méditerranéens, Eco-Entreprises et Développement Durable, Bois construction,...), l'équipement des lycées en photovoltaïque...

## S'inscrire dans une perspective d'innovation sociétale et territoriale Innover par les politiques publiques



### ERIC - « Espaces Régionaux Internet Citoyen »

Depuis 2001, la Région met en œuvre un programme ambitieux de démocratisation des usages des Technologies de l'Information et de la Communication, à travers le dispositif des « Espaces Régionaux Internet Citoyen ». Les ERIC sont des lieux de proximité qui assurent la sensibilisation, la formation de base et l'appropriation des TIC, non seulement pour tous les citoyens mais également pour les associations, les collectivités, les PME ou autres acteurs publics ou privés locaux.

Avec un coût modéré et l'intervention de ressources humaines qualifiées, l'ERIC assure la médiation entre les usagers et les outils numériques. Près de 200 lieux : espaces fixes, itinérants, « en étoile », maillent aujourd'hui le territoire régional, et offrent l'accès à des pratiques numériques citoyennes.

Ces lieux de rencontres, d'échanges, d'apprentissage, implantés dans des contextes locaux très différenciés, contribuent à l'émergence de « territoires numériques » en se positionnant progressivement en « centres locaux de ressources sur les TIC », au service des usagers et/ou d'autres ERIC et/ou de l'ensemble des acteurs locaux (collectivités, associations, organismes consulaires...).

**Sur le plan environnemental**, il s'agit de soutenir les innovations dans les pratiques et dispositifs publics pour le maintien de la biodiversité, l'économie des ressources naturelles et la réduction des consommations énergétiques, le développement des éco bâtiments, les circuits courts... et également les initiatives de sensibilisation des acteurs à l'éco responsabilité et aux « innovations vertes ».

**Sur le plan sociétal**, il s'agit d'inciter à de nouvelles méthodes de travail plus participatives, développer des formations adaptées à l'instar de l'Institut de formation aux métiers de l'environnement et du développement durable, de soutenir les innovations pour la limitation des inégalités et le développement des solidarités.

A ce titre, une condition sine qua non d'un développement harmonieux de la société de l'information, **l'appropriation sociale des TIC (e-inclusion)** doit faire l'objet d'une attention particulière, en s'appuyant par exemple sur les lieux d'accès public à l'internet.

Il s'agit enfin de soutenir **l'Economie Sociale et Solidaire** qui est une source d'innovation sociale par l'émergence des modèles économiques qu'elle génère, parmi les plus robustes et les plus efficaces.

## Orientations stratégiques

1. Innovation par les pôles
2. Accompagner toutes les entreprises
3. Economie créative + Méditerranée durable
4. Innovation sociétale et territoriale

## S'inscrire dans une perspective d'innovation sociétale et territoriale Innover par les politiques publiques (suite)

... et au sein de laquelle,  
les politiques publiques doivent donner l'exemple.

Les collectivités territoriales peuvent jouer un rôle essentiel sur le développement de produits et services innovants à travers **l'expérimentation de projets**,



et aussi par **les leviers de la commande publique** : équipements innovants, développement de la commande publique solidaire et équitable, etc.



### Territoires en Résidences Pour le programme ERIC 2.0

La 27<sup>ème</sup> Région, développée en partenariat avec l'ARF, est la première agence d'innovation publique qui permet aux Régions de préparer l'avenir et de changer leurs méthodes d'action. A l'occasion de l'année européenne de la créativité et de l'innovation, la 27<sup>ème</sup> Région a lancé en 2009 l'opération « Territoires en Résidences ».

Territoires en Résidences accueille sur quelques semaines une équipe pluridisciplinaire constituée de designers, d'innovateurs numériques, d'architectes, de sociologues et de chercheurs, au sein d'un équipement ou d'un espace public : un lycée, une université, une maison de service, une gare, un parc d'entreprises, un écomusée, une pépinière, un quartier, une intercommunalité, etc.

La Région saisit aujourd'hui cette opportunité pour revisiter son programme ERIC pour lutter contre la fracture numérique. Les enseignements de ce programme feront ensuite l'objet d'une large diffusion, à travers des présentations publiques, des débats, des publications et des expositions.

**Dans le secteur du bâtiment**, les collectivités peuvent jouer un rôle de stimulation du marché, en fixant des objectifs ambitieux en matière énergétique et environnementale dans les constructions qu'elles réalisent. A ce titre, la région Provence Alpes Côte d'Azur a souhaité faire des lycées, dont elle a l'entière responsabilité en matière de construction, d'entretien, de fonctionnement et d'équipement, un terrain d'expérimentation et d'actions prioritaires en matière de qualité environnementale et de développement durable. La région a fait le choix de donner un cadre structurant à l'ensemble de ses actions sur le patrimoine bâti des lycées : « référentiel lycées du XXI<sup>ème</sup> siècle », « Plan Economie Energie Eau », production énergétique par photovoltaïque dans les lycées.

## Orientations stratégiques

1. Innovation par les pôles
2. Accompagner toutes les entreprises
3. Economie créative + Méditerranée durable
4. Innovation sociétale et territoriale

### Rôle des territoires pour tirer l'innovation

L'enjeu de ce volet est de repenser le rôle du territoire dans l'innovation.

Il s'agit de favoriser l'adaptation des territoires à l'interdépendance croissante que la mondialisation leur impose, en essayant de tirer parti de ses effets les plus positifs : ouverture au monde, dialogue culturel, développement de l'innovation et des savoirs...

Cela passe en particulier par de grands projets de territoires ou des expérimentations plus modestes.

A ce titre, une couverture en haut et très haut débit (fixe et mobile) est un enjeu important pour permettre le développement équilibré d'usages et de services pour les particuliers et les organisations, qu'elles soient publiques et privées, sur l'ensemble du territoire.



## S'inscrire dans une perspective d'innovation sociétale et territoriale Susciter l'innovation par les territoires

Cela implique une bonne « armature » du territoire régional en réseaux de collecte et de desserte, en particulier via des réseaux en fibre optique.

Une couverture numérique de qualité (notamment sur les zones d'activités) est en effet constitutive d'externalités positives pour les entreprises, tel qu'un accès aux meilleurs services à des coûts concurrentiels. Cette montée en débit sur les territoires repose sur les initiatives des opérateurs privés, une intervention publique pouvant toutefois être utile lorsque celles-ci s'avèrent insuffisantes.

Ce maillage en infrastructures de communications électroniques implique qu'en parallèle les acteurs socio-économiques se saisissent pleinement des potentialités qu'offre le numérique. Dès lors, les territoires doivent s'attacher à capter, produire et transformer de l'information numérique pour délivrer dans des domaines multiples de nouveaux services, ou des services déjà existants, sous de nouvelles formes, dématérialisées.

Les grands projets de territoire, qui s'inscrivent tout à fait dans ces optiques d'adaptation des territoires, font partie intégrante de la Stratégie Régionale d'Innovation : le projet « Rade » à Toulon, qui intègre le Technopôle de la Mer, la Vallée des Energies Nouvelles autour d'ITER, l'Eco Vallée de la Plaine du Var...

### Le RRA

Réseau Régional d'Attractivité,  
une innovation territoriale et organisationnelle

Un groupe de travail « Attractivité ITER » associant la MDER, les agences de développement économique, Euroméditerranée, le CEA et la Mission ITER s'est régulièrement réuni depuis 3 ans autour d'une volonté commune de réussir l'accueil d'ITER et de se saisir de toutes les opportunités que ce projet international de recherche peut offrir pour construire des retombées positives sur son territoire d'implantation, le Val de Durance, et, plus largement sur le territoire régional. Ce groupe de travail s'est structuré et le RRA est ainsi né avec un fonctionnement inspiré de la démarche de Réseau Régional de l'Innovation.

Il n'y a pas de création d'une nouvelle instance, mais bien de la mise en œuvre d'une coopération des instances et acteurs déjà présents sur le territoire régional dans une perspective d'efficacité collective.

Le RRA doit apporter rapidement des réponses aux besoins liés à l'accueil des entreprises et des salariés liés au projet ITER à court terme et développer une action de promotion et de prospection autour d'ITER et de la « Vallée des Energies Nouvelles » afin d'assurer l'accueil d'entreprises, de laboratoires et de projets scientifiques à plus long terme.

## Orientations stratégiques

1. Innovation par les pôles
2. Accompagner toutes les entreprises
3. Economie créative + Méditerranée durable
4. Innovation sociétale et territoriale

### Des Pactes territoriaux pour l'innovation

Plus globalement, il s'agira d'être attentifs à la diversité des territoires et d'expérimenter des dynamiques de diffusion de l'innovation sur de grands territoires et des bassins économiques et plus particulièrement sur ceux qui s'appuient sur des socles industriels forts, pour les conforter.

Des territoires pertinents sont en premier lieu à définir : Vallée de la Durance, Fos-Etang de Berre, Plaine du Var...

Puis, avec le soutien de l'observatoire de l'innovation, il s'agira :

- d'approfondir une connaissance fine des structures industrielles sur ces territoires ;
- de repérer des dynamiques d'innovations de services existantes et potentielles ;
- d'identifier des acteurs territoriaux et des ressources « innovation » du territoire, et les mobiliser sur la diffusion de l'innovation<sup>44</sup> ;
- de mener des actions ciblées.

## S'inscrire dans une perspective d'innovation sociétale et territoriale Susciter l'innovation par les territoires (suite)



Cette démarche « territoriale » pourrait conduire à mettre en place des « **Pactes territoriaux pour l'Innovation** », sur le principe des « Pactes territoriaux pour l'emploi », dans une logique de développement des dynamiques d'innovation sur un territoire.

Au delà des approches spécifiques qu'il conviendrait de conforter dans les territoires à fort potentiel d'innovation et disposant d'un potentiel entrepreneurial élevé (Sophia-Antipolis, Château Gombert, Plateau de l'Arbois, etc.), **tout l'enjeu est d'ouvrir d'autres types de territoires à ces approches innovantes que ce soit par les actions menées auprès des filières spécifiques qui les caractérisent que par de l'innovation dans les usages ou les aménités.**

A ce titre deux types de territoires pourraient faire l'objet d'une approche particulière.

Afin de favoriser une meilleure cohésion économique, sociale et territoriale, il s'agira également de favoriser **l'innovation dans les territoires ruraux** pour accroître leur contribution à la compétitivité régionale et apporter des réponses plus ciblées à la très forte fracture territoriale qui caractérise la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur entre son littoral et ses nombreux arrière-pays.

Il conviendrait en effet de veiller à ce que la stratégie régionale d'innovation ne contribue pas, bien involontairement, à accroître cette fracture faute d'innovation dans ses politiques territoriales.

Les politiques leader 1 et 2 ont énormément apporté ces dernières années mais le temps est certainement venu de franchir un nouveau seuil qualitatif dans la réflexion sur la contribution des territoires ruraux avec les données et les contraintes d'aujourd'hui.

**L'appel à projet innovation touristique a ouvert un autre regard qu'il conviendrait d'élargir à des approches plus intégrées.**

## Orientations stratégiques

1. Innovation par les pôles
2. Accompagner toutes les entreprises
3. Economie créative + Méditerranée durable
4. Innovation sociétale et territoriale

### Ouvrir tous les territoires aux approches innovantes

La Région a la chance de disposer d'un réseau dense de métropoles d'une certaine dimension dont on sait qu'elles portent une grande partie du potentiel de croissance régionale. Leurs capacités d'innovation et d'attractivité ne reposent cependant pas uniquement sur le potentiel de leurs entreprises.



Tramway Toulon Provence Méditerranée par Stratis

## S'inscrire dans une perspective d'innovation sociétale et territoriale Susciter l'innovation par les territoires (suite)

Elles dépendent également de l'image qu'elles seront en capacité de développer par le biais de nouvelles aménités urbaines et d'un esprit ouvert sur de nouvelles visions.

Pour exemple, la capacité d'innovation de Bilbao repose aujourd'hui tout autant sur la capacité d'innovation du tissu industriel basque que sur l'innovation urbaine et technologique développée à travers et autour du Musée Guggenheim, lieu emblématique qui a profondément modifié son image. Tout ceci nourrit la capacité du territoire à se projeter vers l'avenir et à attirer de nouvelles populations innovantes.

Marseille-Provence 2013, capitale européenne de la culture, donnera une occasion unique d'exprimer, dans le périmètre Euromed et dans toute la Provence, toute la capacité du territoire à innover au-delà de la seule image traditionnelle de la Provence et de sa métropole. Cela doit passer notamment par le développement de contenus très innovants au sein de ses lieux les plus emblématiques (Centre Régional pour la Méditerranée, MUCEM - Musée des Civilisations de l'Europe et de la Méditerranée, etc ...) et dans leur connexion avec la production culturelle et technologique régionale.

Musée des Civilisations de l'Europe et de la Méditerranée  
MUCEM, Marseille (13)



Enfin, l'ancrage de l'innovation dans le quotidien fera l'objet d'une attention spécifique en reconnaissant les territoires comme laboratoires d'expérimentation (cf approche living labs dans le volet 1.2). L'innovation sera ainsi favorisée dans les usages, dans le but d'améliorer la vie quotidienne des populations. Une approche innovante de la mobilité pourra à ce titre être développée, dans une optique de durabilité et d'adaptabilité aux spécificités de chacun des territoires.

## Etre en ordre de marche pour développer les leviers de l'innovation

# La gouvernance stratégique

### **La question de la gouvernance est centrale pour cette stratégie.**

Il faut à la fois assurer une mobilisation large des différentes « familles d'acteurs » et définir des priorités dans un contexte de ressources publiques limitées, établir une cohérence d'intervention publique, disposer d'outils de veille stratégique, de suivi et d'évaluation. Bref, être en ordre de marche pour développer les leviers de l'innovation.

La gouvernance de l'innovation en Provence-Alpes-Côte d'Azur s'appuie sur le processus qui a conduit les travaux préparatoires à l'élaboration du diagnostic, à l'identification des enjeux majeurs de l'innovation en région et à la définition des orientations stratégiques prioritaires. Ainsi la composition de la gouvernance s'est clarifiée au fur et à mesure de l'avancée des travaux .

### **Elle repose aujourd'hui sur 5 principes clés :**

- Un partenariat resserré Région-Etat ;
- Une relation étroite avec la Commission Européenne ;
- Une concertation approfondie avec les acteurs régionaux de l'innovation ;
- Une organisation cohérente et resserrée du pilotage opérationnel ;
- Un processus continu d'approfondissement du diagnostic et de la stratégie.

### **Cette gouvernance régionale de l'innovation s'appuie ainsi sur 3 composantes :**

- Une gouvernance stratégique
- Une gouvernance opérationnelle
- L'observatoire régional de l'innovation

Cette gouvernance stratégique doit s'appuyer sur une vision partagée Région-Etat, cohérente avec les objectifs de l'Europe.

La validation du diagnostic et l'approbation de la Stratégie Régionale de l'Innovation constituent deux étapes clés pour fixer cette vision partagée. Mais il est clair que le processus d'approfondissement du diagnostic et d'analyse stratégique ne s'arrêtent pas au moment de la finalisation de ces deux documents.

La stratégie doit s'appuyer sur des éléments de connaissance de plus en plus précis, tant dans la compréhension du système régional de l'innovation, que du suivi de la mise en œuvre opérationnelle et de la compréhension de l'évolution du contexte national, européen et mondial.

La gouvernance stratégique doit donc approfondir cette vision partagée Région-Etat-Europe en associant largement les acteurs régionaux de l'innovation, tout en portant l'exigence de la concrétisation opérationnelle de cette vision stratégique.

## Un comité d'orientation pour impulser la SRI

### Un pilotage resserré Région-Etat

Le Président de Région et le Préfet de région se réuniront une fois par an pour faire le point sur la mise en œuvre de la stratégie adoptée et décider des adaptations nécessaires :

- Evolution du contexte stratégique ;
- Bilan des réalisations opérationnelles ;
- Modalités de conduite opérationnelle Région-Etat ;
- Action des opérateurs régionaux.

### Un Comité d'orientation stratégique

Le pilotage Région-Etat s'appuiera sur un comité d'orientation stratégique qui aura pour mission de conduire un travail continu d'approfondissement de la stratégie de l'innovation. Ce Comité se réunira au moins deux fois par an et sera resserré pour faciliter le travail collectif.

# La gouvernance (suite) stratégique

Il sera coprésidé par la Région et l'Etat et sera **composé de 14 personnes** :

- Un élu régional représentant le Président de Région ;
- Le Secrétaire Général aux Affaires Régionales ;
- Le Président de Méditerranée Technologies ;
- Trois personnalités issues du monde de l'entreprise ;
- Une personnalité issue des pôles ;
- Une personnalité issue du monde l'innovation sociétale ;
- Une personnalité issue du monde de l'université ;
- Une personnalité issue d'un organisme de recherche publique ;
- Un représentant d'OSEO ;
- Un expert européen de l'innovation ;
- Un représentant des services de l'Etat ;
- Un représentant des services de la Région.

### Ce Comité aura sept missions :

- Analyser le bilan de la mise en œuvre des orientations stratégiques ;
- Faire évoluer le cadre stratégique en fonction de ce bilan et du contexte économique, sociétal et institutionnel ;
- Identifier les grands programmes prioritaires ;
- Définir les objectifs pour la gouvernance opérationnelle ;
- Valider le programme de travail de l'observatoire régional de l'innovation ;
- S'assurer de la cohérence des actions avec les ressources humaines et financières mobilisables.
- Identifier les composantes clés d'une communication globale, cohérente et performante.

Les travaux de la SRI seront présentés par les représentants du Comité d'orientation stratégique à la Commission européenne (DG Regio) lors des Comités de suivi FEDER.

Ce Comité pourra associer ponctuellement d'autres personnalités, mais de manière limitée, en fonction de l'ordre du jour des réunions.

### La Conférence régionale permanente des acteurs de l'innovation

Le travail mené sur l'approfondissement du diagnostic et des orientations stratégiques s'est appuyé sur une vaste concertation des acteurs régionaux de l'innovation aux niveaux technique, territorial et institutionnel. Des réunions thématiques et territoriales ont préparé la Conférence Régionale des Acteurs de la Vie Economique et Sociale que la Région a réuni, le 9 juillet 2009, pour présenter et débattre sur les éléments de diagnostic et d'orientations stratégiques. L'ensemble du contenu de ces échanges est présenté dans « Le livre de la concertation pour la Stratégie Régionale de l'Innovation en Provence-Alpes-Côte d'Azur ».

Ce processus de concertation sera poursuivi sous la forme de Conférence régionale permanente des acteurs de l'innovation qui s'appuiera sur :

- Une rencontre annuelle de l'ensemble des acteurs de l'innovation (de type de celle du 9 juillet 2009)
- Des rencontres spécialisées (thématiques, territoriales) préparatoires à la Conférence
- Un forum permanent sur le site [pacainnovation.com](http://pacainnovation.com)

## Une mission régionale d'action pour l'innovation

La méthode de travail qui a présidé aux travaux d'élaboration du diagnostic et de la stratégie s'est appuyée sur une « équipe projet » resserrée, services de la Région (assurant le secrétariat de l'équipe) et de l'Etat avec l'appui de Méditerranée Technologies se réunissant plusieurs fois par mois pour : définir les cahiers de charges des travaux, suivre les chantiers, formaliser une analyse stratégique partagée, valider les documents réalisés avant transmission. Ce travail partenarial approfondi et continu a permis d'expérimenter « in vivo » les prémices d'une gouvernance opérationnelle pour la stratégie régionale de l'innovation.

Cette gouvernance opérationnelle, s'appuiera sur la Mission régionale d'action pour l'innovation, un groupe d'experts et des « chantiers ».

**La Mission régionale d'action pour l'innovation** restera sous la forme souple « d'équipe projet ».

Elle sera **composée de 10 personnes** :

- Trois représentants des services de la Région
- Trois représentants des services de l'Etat
- Un représentant d'OSEO
- Deux représentants de Méditerranée Technologies
- Un coordonnateur SRI (FEDER-Région)

# La gouvernance opérationnelle

Cette Mission aura **six axes de travail** :

- La préparation des travaux du Comité d'orientation stratégique ;
- La mise en œuvre de la stratégie ;
- Le développement des chantiers prioritaires ;
- Le lancement des démarches spécifiques (appel à projets, expérimentation) ;
- Le suivi et l'évaluation ;
- La communication et la diffusion des démarches d'innovation.

### Le « Groupe d'experts »

Un groupe d'experts a été mis en place pour l'approfondissement du diagnostic et de la stratégie. Le groupe d'experts a été un appui important pour la mise en perspective des travaux au regard des connaissances sur le développement régional de l'innovation et des enjeux de positionnement dans un contexte européen. Ce groupe d'experts sera élargi (économie de la Méditerranée, économie « verte »...), mais restera limité en nombre pour maintenir une dynamique collective de « co-élaboration », il sera réuni par la Mission au moins un fois par an.

### Les « chantiers »

Les orientations présentées au chapitre 1 seront approfondies dans le cadre de chantiers, parmi lesquels nous identifions déjà en priorité : l'Evolution du RRI, le plan d'action 2010-2011 de l'animation des pôles, l'innovation administrative, l'innovation touristique ou encore les « ateliers de la créativité »...

### Un exemple de chantier de la SRI Innovation administrative

Faciliter les démarches des entreprises pour innover

La Région et l'Etat s'engagent à identifier les programmes les plus importants et qui s'avèrent très complexes pour la participation des PME (CDE, APRF, PACA Labs, actions collectives, articulation avec le FEDER, ...)

**Du côté des entreprises** : à travailler sur le processus de participation des PME et en identifier les freins / évaluer la charge que représente l'élaboration du dossier en fonction du montant en jeu / analyser si des projets d'innovation sont abandonnés en raison de la lourdeur des procédures / à proposer des simplifications pour la participation à plusieurs dispositifs.

**Du côté des administrations** : à travailler sur l'analyse des règles de participation à ces programmes / à identifier les gains potentiels dans les délais d'instruction (goulots d'étranglement) / à rechercher collectivement une meilleure efficacité des réglementations et des procédures.  
**À l'interface** : identifier les structures les mieux qualifiées pour aider à la réalisation de ces dossiers / analyser notamment le rôle des structures du RRI dans ce soutien administratif.

**Du côté des structures d'interface (Prides, RRI...)** : à approfondir les possibilités « d'allègement » du travail de montage de dossier / à travailler sur un cycle de conception des projets collectifs et en identifier les freins / identifier les potentiels de mutualisation de la fonction administrative et financière / évaluer la possibilité d'un dossier unique.

## 12 chantiers emblématiques

### *Chantier n°1 Observatoire de l'innovation*

**Disposer, à l'échelle régionale, des moyens d'évaluer et de définir les politiques d'innovation.**

**Action 1** – contractualiser les missions de l'observatoire régional de l'innovation avec Méditerranée Technologies, en précisant ses missions sur la première base des objectifs et des composantes production, R&D, veille stratégique, liens et partenariats et communication.

**Action 2** – Elaborer un système d'indicateurs d'objectifs et de suivi pour la SRI, dans l'objectif de disposer de ce référentiel stratégique à partir de juin 2010.

**Action 3** – Lancer l'approfondissement des « DAS » qui alimentent les deux grandes thématiques différenciatrices, Economie Créative et Economie de la Méditerranée.

# La gouvernance (suite) opérationnelle

Certains de ces chantiers s'inscriront dans une perspective opérationnelle très affirmée. D'autres se situeront davantage en amont avec parfois une composante étude significative. Ils ont tous néanmoins l'objectif de se traduire par des avancées significatives d'ici fin 2010.

### *Chantier n°2 Evolution du RRI*

**Améliorer la performance du Réseau Régional de l'Innovation et le niveau de service rendu en renforçant la professionnalisation des équipes des structures du RRI et en facilitant l'appel à des services croisés entre structures. Faire de l'adéquation entre l'offre de service et le besoin, l'un des objectifs essentiels du RRI.**

**Action 1** - mettre en place une animation privilégiant les thématiques partagées et permettant de faire vivre l'animation territoriale amorcée lors des rencontres départementales.

**Action 2** - Développer l'offre de services du RRI.

**Action 3** - Développer les compétences et l'expertise des acteurs du RRI.

Ces chantiers seront placés sous la responsabilité d'un « chef de chantier » qui pourra être un opérateur régional (Méditerranée Technologies notamment), un service de la Région ou de l'Etat, sur la base « d'un cahier des charges » défini par la Mission régionale et validé par le Comité d'orientation.

### *Chantier n°3 Animation des pôles*

Le rôle des 29 Prides dans l'écosystème de l'innovation régional est tout à fait central. De nombreux dispositifs, moyens de diffusion, échanges et partenariats passent par ces structures.

**Il s'agit d'évaluer précisément l'animation de ces Prides et d'envisager une animation globale plus structurée qui permette :**

- d'assurer le suivi des objectifs donnés aux Prides,
- d'intensifier les échanges inter Prides : bonnes pratiques, partenariats,
- d'organiser les montées en compétences au sein de ces structures d'animation

**Action 1** – évaluer l'animation des Prides, au regard des 5 missions de cette animation.

**Action 2** – élaborer le plan d'action « animation Prides 2010-2011 ».

**Action 3** - mettre en place la coordination régionale de l'animation Prides et mettre en œuvre le plan d'action « animation Prides 2010-2011 » associé.

# La gouvernance (suite) opérationnelle

## Chantier n°4

### Financement de l'innovation

**Comblent « les trous dans la raquette » du financement de l'innovation et créer une passerelle culturelle entre le secteur public et le monde du financement privé.**

**Action 1** – Ingénierie financière pour mettre en place un fonds d'amorçage et un financement du primo-développement des TPE innovantes.

**Action 2** – Etudier la possibilité de créer des fonds d'amorçage au sein de sociétés de capital-risque existantes en partenariat avec la Caisse des Dépôts et Consignations.

**Action 3** – Favoriser le rapprochement du monde financier et créer une culture régionale du financement de l'innovation.

## Chantier n°5

### Innovation administrative

**Pour garantir, en priorité, une meilleure participation des PME, il s'agit de raccourcir les délais d'élaboration et d'instruction des dossiers administratif et financier et d'identifier des soutiens pour assister ces 2 parties.**  
(voir encadré dans la SRI)

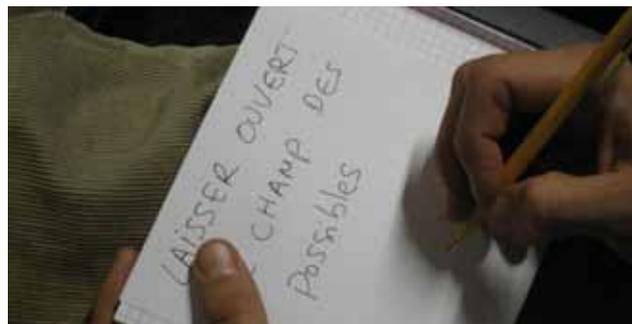
## Chantier n°6

### Les « ateliers de la créativité »

**Mettre le capital humain en situation créative et ancrer l'image de « région créative »**

**Action 1** – Créer un groupe pluridisciplinaire de réflexion sur les « ateliers de la créativité », qu'il abordera avec l'approche d'innovation ouverte, de fertilisation croisée et d'expérimentation et qui en définira les objectifs précis et les modalités de mise en œuvre.

**Action 2** – Mettre en œuvre 5 à 6 « ateliers de la créativité », qui pourraient être à l'image de : Atelier de l'IMÉRA et des Ateliers « innovation par le design » par l'ENSCI.



© FING/ Algo

## Chantier n°7

### Opportunités pour la « Méditerranée Durable »

**S'organiser pour capter de grands projets, de grands équipements, des équipes complémentaires de recherche, qui catalyseraient les fruits de la recherche régionale et l'innovation dans le cadre de l'ambition « Méditerranée Durable ».**

**Action 1** – Préciser les 7 domaines d'activités stratégiques qui composent l'approche « Méditerranée Durable », en particulier recenser les grands équipements, grands projets, socles technologiques et scientifiques de ces domaines, en lien avec l'observatoire de l'innovation.

**Action 2** – Mettre en place une veille active pour, à la fois, valoriser les grands équipements, projets et équipes de recherche régionales / identifier les grands appels à projets nationaux, européens et internationaux / identifier les partenaires potentiels pour répondre à ces grands appels à projets / organiser le montage et le soutien de ces grands dossiers / assurer une communication forte sur les fruits en terme d'innovation.

**Action 3** – Agir pour l'interconnection des réseaux : territoires de coopération de la Région, Fondation Sophia Antipolis, Medinnov, Coopération intercluster – IC MED, Anima, Union pour la Méditerranée, etc.

# La gouvernance (suite) opérationnelle

## Chantier n°8 Innovation touristique

**Permettre au secteur touristique de se doter d'outils d'innovation adaptés à ses entreprises.**

**Action 1** – Favoriser la structuration des acteurs du tourisme, dans un objectif de mutualisation de moyens et de compétences vers des produits / process innovants.

**Action 2** – Soutenir l'émergence d'un pôle d'excellence régional sur la R&D, la formation supérieure et la prospective en matière touristique, regroupant les universités, grandes écoles, centres de recherche et organisations d'ingénierie touristique régionales.

**Action 3** – Renforcer le réseau régional d'expertise et d'ingénierie touristique visant à la fois à lancer et croiser des études, à mieux valoriser et diffuser les préconisations, à favoriser l'adaptation régulière de l'offre touristique et à améliorer la cohérence des stratégies des acteurs institutionnels du tourisme.

Celui-ci représentera un véritable « comité de pilotage » de l'innovation touristique, répondant à des préoccupations d'observation, de veille, de connaissance de l'offre et de la demande, de repérage de pratiques professionnelles innovantes en France et à l'étranger, de réflexion sur des problématiques ou thématiques touristiques, et aussi d'accompagnements de projets innovants collectifs et individuels.

**Action 4** – Elaborer le Contrat d'Engagement pour l'Innovation Touristique (CEIT). (voir encadré dans la SRI)

## Chantier n°9 Innover par les Compétences

**Innover par les compétences avec la coopération des acteurs sociaux et économiques, publics et privés.**

**Action 1** – Accompagner la montée en puissance de l'Institut Régional pour la Formation à l'Environnement sous forme de Société Coopérative d'Intérêt Collectif, ayant le projet stratégique de contribuer à satisfaire les besoins en compétences liés au développement de l'économie verte.

**Action 2** – Organiser un partenariat régional pour assurer un service universel public-privé d'appui à la formation professionnelle continue des salariés des entreprises engagées dans des processus d'innovation par les compétences, avec la mise en place d'un fonds régional expérimental associant les partenaires sociaux volontaires à travers leurs OPCA, la Région, les centres de ressources emploi-formation-innovation qui puisse répondre aux besoins de ces entreprises innovantes.

## Chantier n°10 Innovation par les territoires

**Etre attentif à la diversité des territoires et initier une dynamique de diffusion de l'innovation sur les grands territoires et les bassins économiques qui contribuerait à l'ancrage territorial des entreprises.**

**Action 1** – Définir un cadre de diagnostic et d'action pour une diffusion de l'innovation dans et par les territoires : identification des territoires pertinents en partenariat avec l'observatoire de l'innovation.

**Action 2** – Expérimenter des démarches de type « pacte territorial pour l'innovation » s'appuyant sur une mobilisation large d'acteurs et de ressources « innovation » des territoires identifiés.

**Action 3** – S'appuyer sur un dispositif de recherche-développement visant à suivre l'évolution des référentiels d'analyse, les expérimentations, assurer la veille des « bonnes pratiques » pouvant être déclinées sur les territoires.

*Chantier n°11*

*La culture de l'innovation*

**Diffuser le goût de l'innovation et les méthodes de la créativité, est forcément une démarche de longue haleine s'appuyant sur de nombreux acteurs du corps social. Il s'agit de lancer plusieurs opérations pour participer à cette diffusion.**

**Action 1** – Vers les entreprises artisanales – « petits déjeuners de l'innovation » (voir encadré SRI).

**Action 2** – Vers les entreprises - via le RRI (site pacainnovation) et autres réseaux : vidéo-témoignages, outils de courtage et d'échange, forums animés pour collecter la perception des entreprises sur leurs besoins d'accompagnement.

**Action 3** – Vers les écoliers : intervention d'entrepreneurs qui exposent la façon dont leurs produits innovants ont rencontré leur marché, visites de sites industriels, exposés de patrons de l'innovation devant des jeunes, expositions parrainées par des entreprises.

**Action 4** – Vers les étudiants : ouverture des cursus d'ingénieurs au corpus de l'innovation: marketing des produits nouveaux, propriété intellectuelle, financement des projets risqués, création de start-ups, industrialisation de prototypes... Suggestion de pontages réguliers, au niveau régional, entre les écoles d'ingénieurs et les formations au business et au management, prix et concours d'innovation.

# La gouvernance (suite) opérationnelle

**Action 5** – Vers le grand public : la presse (des campagnes célébrant les innovateurs), l'audiovisuel (slogans à la radio ou interviews vidéo sur des webTVs dédiées), des campagnes d'affiches, ou de l'événementiel classique : communication en particulier sur l'exemplarité des initiatives institutionnelles et des collectivités pour l'innovation (voir orientation n°4).

*Chantier n°12*

*Innovation par les usages*

**L'innovation prend finalement autant naissance dans les pratiques des usagers que dans les laboratoires des centres de recherche publics ou industriels. Il s'agit donc d'exploiter ce gisement d'innovation.**

**En région, il s'agit de permettre aux projets accompagnés de trouver des dispositifs leur permettant d'inclure ces approches « usages » aux diverses phases de projets :**

**Action 1** - Recenser les compétences universitaires SHS et les ressources spécialisées de type « design » permettant d'être mobilisées en région sur des projets de R&D et d'innovation, encourager leur implication dans les dispositifs régionaux de soutien à l'innovation (APRF, PACA labs, etc.).

**Action 2** - Inciter l'implication d'équipes multi disciplinaires le plus tôt possible dans la conception des projets de R&D et d'innovation.

**Action 3** - Mettre en œuvre des actions pilotes exemplaires au sein de PRIDES volontaires autour de démarches d'innovation par l'usages (par exemple : démarche de « designers en résidence » de type ENSCI, implication des compétences de SHS dans les projets de recherche, démarche d'implication des utilisateurs dans les projets d'innovation de type « Premio », etc.), évaluer ces actions et capitaliser dessus au sein du RRI.

**Action 4** - Mettre en place des dispositifs type « Living Labs » permettant aux porteurs de projets de valider ces approches par la mise en œuvre, donner comme objectif aux Living Labs (ou aux dispositifs d'expérimentations) l'analyse et la publication des résultats d'expérimentation qui permettent effectivement de rétroagir sur la conception et de faire évoluer les produits.

**Action 5** - Approfondir la démarche initiée au sein du dispositif « PACA labs » sur l'innovation numérique et étudier son extension sur d'autres domaines sectoriels d'innovation (développement durable, etc.).

**Action 6** - Mettre en place un groupe de travail pluridisciplinaire : Think-tank de l'innovation par les usages, rassemblant chercheurs, experts du RRI, économistes, acteurs de terrain, etc. Il s'agira d'approfondir sur les méthodes et les démarches dans le domaine de l'innovation par les usages, de capitaliser sur les enseignements des projets et expérimentations pilotes menés en région, d'analyser plus finement les modalités d'accompagnement pouvant être envisagées, etc.

## ORION – un outil indispensable pour évaluer les leviers de l'innovation

Le diagnostic constitue un cadre de référence, à la fois pour mieux appréhender les caractéristiques du système régional de l'innovation de Provence-Alpes-Côte d'Azur, mais aussi pour mettre en place un dispositif régional d'observation de l'innovation.

### L'observatoire sera animé par Méditerranée Technologies et aura pour objectifs :

- La pérennisation du travail entamé lors de l'établissement du diagnostic
- L'identification des indicateurs<sup>45</sup> de suivi des objectifs fixés dans le cadre de la SRI et la mise en place d'un tableau de bord de l'innovation
- La réalisation d'études spécifiques permettant d'orienter les actions à mener dans la mise en œuvre de la SRI, d'approfondir la connaissance de l'innovation sur le territoire, et de suivre les tendances internationales en matière d'innovation.

# L'observatoire régional de l'innovation

### Il s'appuiera sur les composantes suivantes :

#### Production :

- Collecte des données pour l'actualisation et l'approfondissement du diagnostic et alimentation des indicateurs de suivi de la stratégie (tableau de bord)
- Interaction avec le RRI notamment pour appuyer et orienter son action et améliorer ses services.

#### Recherche & Développement :

- Elaboration d'un tableau de bord d'indicateurs de résultats et d'impact pour la SRI, suite à l'identification des objectifs découlant des axes stratégiques
- Approfondissement de l'analyse des « Domaines d'Activité Stratégiques » régionaux
- Collecte de données sur les champs spécifiques de l'économie Créative et de l'économie de la Méditerranée,
- Etudes thématiques spécifiques
- Elaboration en collaboration avec les organisme partenaires pertinents d'indicateurs plus adéquats pour identifier les variables économiques et sociales influençant l'innovation, et pour donner un panorama plus précis de l'état de l'innovation en Région (par exemple de l'innovation dans les services).

#### Veille stratégique :

- Suivi des nouvelles tendances de l'innovation,
- Comparaisons avec les politiques, les performances en innovation d'autres régions européennes

#### Liens et Partenariat :

L'observatoire établira des collaborations et partenariats pertinents pour l'atteinte de ses objectifs avec d'autres observatoires sur des champs complémentaires : INSEE, OST, MDER, Observatoire Régional des Métiers, Observatoire régional de l'économie sociale et solidaire, dispositifs d'observation sur le développement durable, la Responsabilité Sociale et Environnementale, dispositif régional d'Observation de la Société de l'Information et d'autres organismes internationaux compétents en matière de politique d'innovation.

#### Communication :

Elaboration des contenus et de la stratégie de communication sur les travaux de l'observatoire via notamment le site [pacainnovation.com](http://pacainnovation.com).

Deux sujets, dont la finalisation n'a pas pu être assurée dans les délais contraints du travail d'approfondissement, feront l'objet d'une attention particulière :

- l'élaboration d'un tableau de bord, d'objectifs et de suivi pour la SRI
- l'approfondissement des Domaines d'Activité Stratégiques (DAS)

L'objectif est de disposer, d'ici juin 2010, du **tableau de bord des indicateurs de suivi de la SRI**, et d'ici fin 2010, d'une structuration approfondie partagée, des Domaines d'Activités Stratégiques pour les deux grandes thématiques «économie Créative» et «Méditerranée durable».



La conscience de l'urgence d'innover dans toutes ses dimensions techniques et sociétales n'est pas soudaine. L'innovation est de plus en plus reconnue, depuis quelques années, comme levier de performance économique et sociale, et trouve progressivement sa place dans les différents plans, schémas à tous les niveaux de la décision, qu'ils soient en lien avec l'économie, la recherche, la formation, l'internationalisation, les agendas 21 ou même le développement culturel... Dans les organisations, la fonction innovation émerge également, aussi bien dans les tissus économiques que scientifiques ou sociaux.

Mais il lui fallait un nouveau statut, une reconnaissance particulière pour que la tendance devienne une réalité active. Avec cette stratégie, **l'innovation prend une place toute particulière, renforcée** dans l'action publique régionale, pour répondre aux enjeux actuels de croissance, d'emploi et de sortie de crise, et au delà, pour apporter des solutions technologiques, sociologiques et organisationnelles aux nouveaux défis de notre environnement et de notre société.

Reste à porter la conscience et l'ambition de cette stratégie suffisamment haut pour que chacun souhaite participer à ses objectifs : objectif de diffusion, objectif de stimulation, objectif d'exemplarité et ob-

jectif de performance. Il n'y a guère de structure qui ne puisse contribuer à faire vivre cette stratégie pour innover.

En organisant une concertation large autour du diagnostic de l'innovation en région, nous avons déjà souhaité partager et mobiliser un maximum d'acteurs : mieux identifier leurs freins, leurs aspirations et les tendances de l'innovation. Nous avons bien conscience que **les grandes orientations** de cette stratégie, fruits directs de cette large écoute et de notre perception des différents défis à relever, **devront être présentées aussi largement**, déclinées opérationnellement et expliquées, et qu'un rôle pédagogique très fort nous incombe pour qu'elles soient parfaitement relayées. « Nous » nous y attellerons, avec un « nous » au sens large, qui inclut les différents réseaux d'innovation. La gouvernance de l'innovation que nous proposons, répond précisément à cet enjeu de mobilisation.



En relevant ce défi de la mobilisation, nous aurons les moyens de réussir aussi l'exercice de « rayonnement » de notre territoire. Un rayonnement à l'intérieur de la région, en développant la conscience que nous sommes une terre de créativité et que nous, tous, pouvons et devons oeuvrer pour mieux vivre en méditerranée. Et un rayonnement vers l'extérieur de la région, en ouvrant très largement nos structures aux partenariats et en attirant, par nos engagements forts pour l'innovation, de nombreux projets sur notre territoire.

La description de notre ambition ne serait pas complète, si nous n'évoquions, à nouveau, la finalité des innovations que nous souhaitons soutenir.

La région fait le choix du principe d'« **innover pour vivre mieux** ». C'est ce choix qui a largement orienté l'élaboration de cette stratégie, et qui en explique la large place des aspects humains, son ouverture, et en particulier, la proposition de mettre en avant la « Méditerranée Durable » qui porte tous les champs d'innovation pour vivre mieux en Méditerranée. Là encore, nous avons pleinement conscience que ce concept et surtout ses déclinaisons opérationnelles demandent à la fois réflexion et beaucoup d'énergie, mais sommes convaincus que les acteurs régionaux « raisonnerons et résonnerons » avec ce concept pour en faire un véritable outils de convergence des énergies et aller plus loin dans l'innovation.

2010, sera une année de mobilisation exceptionnelle pour initier les différents chantiers, construire et expérimenter les outils de gouvernance de l'innovation et se donner les moyens d'innover à la hauteur des potentiels que notre diagnostic a révélés.

2013, qui sera une année toute particulière pour notre région, en endossant, sur le territoire Marseille-Provence, l'habit de capitale européenne de la culture, devrait alors témoigner d'avancées significatives, avec tout particulièrement de synergies nouvelles pour innover, entre les réseaux de l'innovation et les territoires, entre les Prides, entre les organismes de recherche et les entreprises, dans des instances pluridisciplinaires, ... et une reconnaissance nouvelle et labellisée de **Région Créative**.

Innover  
pour vivre mieux

## Introduction

### 4 orientations stratégiques

#### Gouvernance et pilotage

#### Conclusion

# Notes

1. Le niveau de fonds propres des PME régionales étant relativement faible. [< Retour](#)
2. en particulier l'accès aux compétences métier. [< R](#)
3. Pôles Régionaux d'Innovation et Développement Economique Solidaire [< R](#)
4. Pour simplifier la rédaction, nous nommerons par « pôles » l'ensemble constitué par les PRIDES et Pôles de Compétitivité. [< R](#)
5. en particulier aux pôles de compétitivité nationaux [< R](#)
6. attirer des entreprises et maintenir les ressources [< R](#)
7. Les associations Prides et leurs ressources d'animation et de promotion [< R](#)
8. actions collectives, projets collaboratifs innovants type APRF - Appel à Projet Recherche Finalisée, projets FUI, CDE - contrats de développement pour l'emploi liés à des programmes stratégiques de croissance,... [< R](#)
9. concession de licences, de brevets, logiciels, savoirs faire [< R](#)
10. CNRS, INSERM,... [< R](#)
11. pour ce qui concerne au moins les dispositifs régionaux [< R](#)
12. ce qu'on appelle le « B2B » [< R](#)
13. incubateurs, cellules de valorisation [< R](#)
14. projets de développement économique créateurs d'emplois, en particulier à caractère innovant. [< R](#)
15. projets R&D, actions collectives sur « les 5 leviers » des PRIDES, partenariats inter-clusters, etc [< R](#)
16. Positionnement concurrentiel, veille technologique, propriété intellectuelle, etc [< R](#)
17. individuelle et globale [< R](#)
18. Espace avec de la documentation, des démonstrations de services et d'usages, un accès au conseil et à l'expertise, le tout décliné en ligne. [< R](#)
19. inter connexion avec les autres réseaux, y compris réseaux territoriaux. [< R](#)
20. Le territoire est également le vecteur qui permet de toucher le plus largement les entreprises. Ainsi, le Réseau Régional

de l'Innovation doit s'appuyer sur l'ensemble des relais territoriaux qui agissent dans le domaine du développement économique : les plates formes d'initiatives locales, les agences de développement, les réseaux d'aides à la création d'entreprises, les pôles d'excellence ruraux. Mobiliser ces opérateurs pour la détection et l'orientation permettrait de faire émerger des projets innovants, en particulier dans des secteurs comme l'agriculture, le tourisme et les services à la personne. [< R](#)

21. Cf concept développé par Acte Méditerranée pour englober les démarches de type GPEC, plans formation ... [< R](#)
22. ETI – Entreprises de Taille Intermédiaire, PME – Petites et Moyennes Entreprises [< R](#)
23. Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences [< R](#)
24. voir orientation 3 : économie Créative et Méditerranée durable [< R](#)
25. cf chantier IRFEDD [< R](#)
26. plus de 300 métiers et près de 300000 emplois [< R](#)
27. faible taille de leurs structures, manque de temps et de moyens financiers disponibles [< R](#)
28. « Lead Markets », initiative lancée en 2008, qui vise à identifier les marchés pour des produits et services innovants sur lesquels l'innovation est à la fois nécessaire et possible. [< R](#)
29. Acquisition et vente de technologies à l'étranger [< R](#)
30. L'économie culturelle et créative représenteraient autour de 60.000 emplois (hors intermittents), pour les 13 familles que sont : Architecture, Artisanat – Métiers d'art, Arts du spectacle – Arts de la rue, Arts graphiques et plastiques (arts visuels), Audiovisuel - Cinéma – Multimédia, Design, Industries de la musique, Livres & lecture, Marché de l'art, Mode, Patrimoines naturels et culturels, Photographie, Publicité – Communication, sans comprendre les « arts de vivre » : arts de la table, cultures linguistiques, cultures locales,... source MDER [< R](#)
31. groupe d'expert ou cercle de réflexion ou en traduction

littérale : réservoir d'idées [< R](#)

32. dont 15 pour le patrimoine, 10 (et 2 associations) pour la musique, 11 transdisciplinaires et 4 pour le livre et la lecture [< R](#)
33. créé dans le cadre du 7è programme-cadre de recherche par la commission européenne, l'IET doit stimuler et produire des innovations de premier plan à l'échelle mondiale en réunissant les mondes de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'entreprise autour d'un objectif commun. [< R](#)
34. y compris le concept « bâtiments intelligents » [< R](#)
35. l'éco-conception aéronautique et maritime : propulsion propre, maintenabilité, recyclabilité, démantèlement. [< R](#)
36. électronique embarquée, télécommunications, technologies de calcul, géolocalisation, capteurs, RFID [< R](#)
37. application énergétique [< R](#)
38. autres applications : alimentaire, médicale, ... [< R](#)
39. En particulier à l'occasion de la Semaine Economique de la Méditerranée dont l'objectif est de rendre plus visibles de nombreuses actions menées depuis le territoire qui participent au développement des économies méditerranéennes. [< R](#)
40. développement durable appliqué aux entreprises [< R](#)
41. cf ANI de janvier 2008 sur la GPEC et la sécurisation des parcours professionnels [< R](#)
42. acteurs publics, partenaires sociaux, PRIDES et experts [< R](#)
43. de résultats et d'impact [< R](#)
44. L'Innovation doit s'appuyer sur l'ensemble des relais territoriaux qui agissent dans le domaine du développement économique : les plates formes d'initiatives locales, les agences de développement, les réseaux d'aides à la création d'entreprises, les pôles d'excellence ruraux. [< R](#)
45. de résultats et d'impact [< R](#)

**Détail des études sur :**

[pacainnovation.com](http://pacainnovation.com)

[regionpaca.fr](http://regionpaca.fr)

[europe-en-paca.eu](http://europe-en-paca.eu)

[paca.pref.gouv.fr](http://paca.pref.gouv.fr)

**Contacts :**

**Direction de l'Economie Régionale, de l'Innovation et de l'Enseignement Supérieur**

Service des Initiatives Economiques - Tel : 04 91 57 50 57

Hotel de Région, 27 place Jules Guesde - 13481 Marseille Cedex 20

**Préfecture de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur**

Bd Paul Peytral - 13006 Marseille - Tel : 04 91 15 60 00

*Création et réalisation graphique : [www.kaleid.fr](http://www.kaleid.fr)*



PRÉFECTURE DE LA RÉGION  
PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR

Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur